

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

Décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises pour la période 2014-2020

NOR : ETLR1410515D

Publics concernés : Etat, collectivités territoriales, organismes publics et entreprises situées sur le territoire des collectivités mentionnées en annexe au décret.

Objet : délimitation des zones d'aide à finalité régionale et d'aide à l'investissement des PME pour la période 2014-2020.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le jour de sa publication.

Notice : le décret définit, pour la période 2014-2020, les zones, conditions et limites dans lesquelles des aides à finalité régionale et les aides à l'investissement des PME peuvent être considérées comme compatibles avec le marché intérieur en application du règlement (UE) n° 651/2014 du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur et conformément aux lignes directrices de la Commission européenne du 23 juillet 2013 concernant les aides d'Etat à finalité régionale pour la période 2014-2020 et à la décision de la Commission du 7 mai 2014 approuvant la carte française des zones d'aides à finalité régionale. Ces aides permettront de contribuer au développement des territoires en difficulté en soutenant plus particulièrement les investissements productifs des grandes entreprises et des PME ou la création d'emplois liés à ces investissements. Hors de ces zones, seuls les investissements productifs des PME peuvent bénéficier d'une aide publique.

Références : le décret peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre du logement et de l'égalité des territoires,

Vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, notamment ses articles 107 à 109 ;

Vu le règlement (CE) n° 994/98 du Conseil du 7 mai 1998 sur l'application des articles 92 et 93 du traité instituant la Communauté européenne à certaines catégories d'aides d'Etat horizontales, notamment son article 1^{er} ;

Vu le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 107 et 108 du traité ;

Vu la communication de la Commission relative aux lignes directrices concernant les aides d'Etat à finalité régionale pour la période 2014-2020, ensemble la décision de la Commission C (2014) 2609 du 7 mai 2014 relative à la carte française des aides à finalité régionale pour la période 2014-2020 ;

Vu le code civil, notamment son article 1^{er} ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1511-1 à L. 1511-8, R. 1511-5 et R. 1511-10 à R. 1511-15 ;

Vu le code général des impôts, notamment ses articles 39, 44 *sexies*, 44 *septies*, 44 *duodecies*, 44 *terdecies*, 239 *sexies* D, 1383 H, 1383 I, 1465 à 1465 B et 1466 A ;

Vu la loi n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, notamment son article 42 ;

Vu la loi n° 2006-1771 du 30 décembre 2006 de finances rectificative pour 2006, notamment le paragraphe XIII de son article 87 ;

Vu l'avis du comité des finances locales (commission consultative d'évaluation des normes) en date du 5 juin 2014 ;

Vu l'urgence,

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. – La carte des aides à finalité régionale définit les zones et, selon les zones, les limites et conditions dans lesquelles des aides publiques en faveur des entreprises peuvent être considérées, en application du règlement (UE) n° 651/2014 du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et de la communication de la Commission du 23 juillet 2013 relative aux lignes directrices concernant les aides d'Etat à finalité régionale

pour la période 2014-2020, comme compatibles avec le marché intérieur en vertu des stipulations des *a* et *c* du paragraphe 3 de l'article 107 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

L'annexe 1 définit les zones d'aide à finalité régionale délimitées au titre du *c* du paragraphe 3 de l'article 107 dudit traité.

L'annexe 2 définit les zones d'aide à finalité régionale délimitées au titre du *a* du paragraphe 3 du même article 107.

Art. 2. – Conformément au paragraphe 12 de l'article 14 du règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 et à la décision de la Commission C (2014) 2609 approuvant la carte française des aides à finalité régionale pour la période 2014-2020, peuvent être considérées comme compatibles avec le marché intérieur et exemptées de l'obligation de notification à la Commission européenne prévue à l'article 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne les aides à finalité régionale dont l'intensité totale n'excède pas les taux fixés dans le tableau des taux plafonds de cumul d'aides figurant à l'annexe 3 au présent décret, à l'exception des aides individuelles dépassant les seuils fixés à l'annexe 4.

Art. 3. – Pour l'application des dispositions de l'article 1465 B du code général des impôts et de l'article L. 1511-3 du code général des collectivités territoriales, les zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises comprennent :

1° Hors de la région Ile-de-France, toutes les communes ou parties de communes ne figurant pas aux annexes 1 et 2 du présent décret ;

2° Dans la région Ile-de-France, les communes ou parties de communes retenues dans la liste des zones urbaines sensibles instituées par la loi n° 95-115 d'orientation du 4 février 1995 pour l'aménagement et le développement du territoire et celles retenues dans la liste des zones de revitalisation rurale mentionnées à l'article 1465 A du code général des impôts.

Dans les zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises, ne peuvent être considérées comme compatibles avec le marché intérieur et exemptées de l'obligation de notification, dans le respect des dispositions mentionnées au premier alinéa, que les aides accordées à des projets d'investissement et qui n'excèdent pas 7,5 millions d'euros.

Art. 4. – La partie réglementaire du code général des collectivités territoriales est ainsi modifiée :

1° Au premier alinéa de l'article R. 1511-5, les mots : « l'article 5 du décret n° 2007-732 du 7 mai 2007 » sont remplacés par les mots : « l'article 3 du décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 » et après les mots : « petites et moyennes entreprises » sont ajoutés les mots : « pour la période 2014-2020 » ;

2° Au second alinéa du même article, les mots : « règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission du 6 août 2008 déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le Marché commun en application des articles 87 et 88 du traité publié au *Journal officiel de l'Union européenne* L. 214 du 9 août 2008 » sont remplacés par les mots : « règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité » et les mots : « 2 à 7 » sont remplacés par les mots : « 2 à 5 » ;

3° L'article R. 1511-10 est modifié comme suit :

a) Les mots : « le décret n° 2007-732 du 7 mai 2007 » sont remplacés par les mots : « le décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 » ;

b) Après les mots : « petites et moyennes entreprises » sont ajoutés les mots : « pour la période 2014-2020 » ;

c) Les mots : « 2 à 7 » sont remplacés par les mots : « 2 à 5 » ;

4° L'article R. 1511-11 est abrogé ;

5° A l'article R. 1511-12, les mots : « l'annexe 4 » sont remplacés par les mots : « l'annexe 3 » ;

6° L'article R. 1511-13 est modifié comme suit :

a) Les mots : « 45 millions d'euros en Guyane » sont remplacés par les mots : « 52,5 millions d'euros à Mayotte » ;

b) Les mots : « 37,5 millions d'euros dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de La Réunion » sont remplacés par les mots : « 41,25 millions d'euros en Guyane » ;

c) Les mots : « 11,25 millions d'euros dans les zones d'aide à finalité régionale à taux normal énumérées au A de l'annexe 1 au décret mentionné à l'article R. 1511-10 » sont remplacés par les mots : « 33,75 millions d'euros dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de La Réunion et à Saint-Martin » ;

d) Les mots : « à taux réduit énumérées au B de » sont remplacés par les mots : « énumérées à » ;

e) Le dernier alinéa est supprimé ;

7° A l'article R. 1511-15, les mots : « l'annexe 4 » sont remplacés par les mots : « l'annexe 3 ».

Art. 5. – Le présent décret est applicable jusqu'au 31 décembre 2020.

Art. 6. – Le ministre des finances et des comptes publics, le ministre de l'intérieur, la ministre du logement et de l'égalité des territoires et la ministre des outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et entrera immédiatement en vigueur.

Fait le 2 juillet 2014.

Par le Premier ministre :
*La ministre du logement
 et de l'égalité des territoires,*
 SYLVIA PINEL

*Le ministre des finances
 et des comptes publics,*
 MICHEL SAPIN

Le ministre de l'intérieur,
 BERNARD CAZENEUVE

La ministre des outre-mer,
 GEORGE PAU-LANGEVIN

ANNEXES

ANNEXE 1

ZONES D'AIDE À FINALITÉ RÉGIONALE PERMANENTES (2014-2020) CORRESPONDANT AUX RÉGIONS ÉLIGIBLES, SELON LES CRITÈRES RETENUS DANS LES LIGNES DIRECTRICES ADOPTÉES PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE, AU BÉNÉFICE DU C DU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 107 DU TRAITÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE

CODE EUROSTAT des régions et départements	NOMS DES RÉGIONS ET DES DÉPARTEMENTS Code INSEE (COG2012) et nom des communes éligibles (P : zonage partiel – cantons ou zone éligible au sein de la commune)
FR10	Ile-de-France
FR102	Seine-et-Marne 77009 Arville ; 77016 Bagneaux-sur-Loing ; 77061 Cannes-Ecluse ; 77112 Chevrainvilliers ; 77156 Darvault ; 77166 Ecuelles ; 77170 Episy ; 77200 Garentreville ; 77202 La Genevraye ; 77207 Gironville ; 77210 La Grande-Paroisse ; 77230 Ichy ; 77279 Marolles-sur-Seine ; 77302 Montcourt-Fromonville ; 77305 Montereau-Fault-Yonne ; 77333 Nemours ; 77342 Obsonville ; 77431 Saint-Pierre-lès-Nemours.
FR103	Yvelines 78029 Aubergenville ; 78090 Bouafle ; 78123 Carrières-sous-Poissy ; 78138 Chanteloup-les-Vignes ; 78206 Ecquevilly ; 78238 Flins-sur-Seine ; 78267 Gargenville ; 78296 Guitrancourt ; 78335 Limay ; 78362 Mantes-la-Ville ; 78384 Médan ; 78431 Morainvilliers ; 78501 Porcheville ; 78643 Vernouillet ; 78672 Villennes-sur-Seine.
FR104	Essonne 91103 Brétigny-sur-Orge ; 91332 Leudeville ; 91494 Le Plessis-Pâté ; 91570 Saint-Michel-sur-Orge ; 91648 Vert-le-Grand.
FR106	Seine-Saint-Denis 93005 Aulnay-sous-Bois ; 93007 Le Blanc-Mesnil ; 93013 Le Bourget ; 93030 Dugny.
FR108	Val-d'Oise 95088 Bonneuil-en-France ; 95277 Gonesse.
FR21	Champagne-Ardenne
FR211	Ardennes 08001 Acy-Romance ; 08003 Aiglemont ; 08007 Les Alleux ; 08008 Amagne ; 08011 Anchamps ; 08013 Angecourt ; 08024 Asfeld ; 08025 Attigny ; 08028 Aubrives ; 08037 Auvillers-les-Forges ; 08040 Les Ayvelles ; 08043 Balan ; 08048 Barby ; 08053 Bazeilles ; 08058 Belval ; 08067 Blagny ; 08076 Boulzicourt ; 08078 Bourg-Fidèle ; 08081 Bogny-sur-Meuse ; 08083 Brévilley ; 08090 Carignan ; 08096 Chalandry-Elaire ; 08097 Challerange ; 08105 Charleville-Mézières ; 08106 Charnois ; 08107 Château-Porcien ; 08111 Le Châtelet-sur-Returnne ; 08125 Cliron ; 08133 Coucy ; 08137 Damouzy ; 08142 Donchery ; 08144 Doux ; 08145 Douzy ; 08156 Eteignières ; 08159 Euilly-et-Lombut ; 08163 Faissault ; 08175 Foisches ; 08180 La Francheville ; 08183 Fromelennes ; 08184 Fromy ; 08185 Fumay ; 08188 Gespunsart ; 08190 Givet ; 08193 Givry ; 08194 Glaire ; 08198 Grandpré ; 08202 Gué-d'Hossus ; 08206 Ham-les-Moines ; 08211 Haraucourt ; 08217 Haulmé ; 08218 Les Hautes-Rivières ; 08222 Haybes ; 08225 Herpy-l'Arlésienne ; 08237 Joigny-sur-Meuse ; 08239 Juniville ; 08247 Landrichamps ; 08251 Lépron-les-Vallées ; 08254 Liart ; 08255 Linay ; 08263 Lumes ; 08272 Maranwez ; 08276 Margut ; 08284 Les Mazures ; 08287 Ménil-Lépinois ; 08293 Moiry ; 08298 Montcy-Notre-Dame ; 08302 Monthermé ; 08310 Mouron ; 08311 Mouzon ; 08316 Neufmanil ; 08319 Neuville-lez-Beaulieu ; 08328 Nouzonville ; 08331 Noyers-Pont-Maugis ; 08336 Osnes ; 08341 Poix-Terron ; 08346 Prix-lès-Mézières ; 08349 Pure ; 08350 Quatre-Champs ; 08355 Regniowez ; 08357 Remilly-Aillicourt ; 08358 Remilly-les-Pothées ; 08362 Rethel ; 08363 Revin ; 08367 Rocroi ; 08370 Rouvroy-sur-Audry ; 08381 Saint-Germainmont ; 08388 Saint-Marceau ; 08390 Sainte-Marie ; 08392 Saint-Morel ; 08402 Saulces-Monclin ; 08403 Sault-lès-Rethel ; 08409 Sedan ; 08419 Signy-l'Abbaye ; 08420 Signy-le-Petit ; 08422 Singly ; 08428 Sorcy-

CODE EUROSTAT des régions et départements	NOMS DES RÉGIONS ET DES DÉPARTEMENTS Code INSEE (COG2012) et nom des communes éligibles (P : zonage partiel – cantons ou zone éligible au sein de la commune)
	Bauthémont ; 08431 Sugny ; 08435 Tagnon ; 08436 Taillette ; 08441 Termes ; 08444 Tétaigne ; 08445 Thelonne ; 08448 Thilay ; 08456 Tournavaux ; 08457 Tournes ; 08461 Vandy ; 08464 Vaux-lès-Mouron ; 08466 Vaux-lès-Mouzon ; 08468 Vaux-Villaine ; 08478 Villers-le-Tilleul ; 08480 Villers-Semeuse ; 08486 Vireux-Molhain ; 08487 Vireux-Wallerand ; 08488 Vivier-au-Court ; 08489 Voncq ; 08490 Vouziers ; 08491 Vrigne-aux-Bois ; 08494 Wadelincourt ; 08497 Warcq ; 08503 Yvernaumont.
FR212	Aube
	10003 Aix-en-Othe ; 10005 Amance ; 10006 Arcis-sur-Aube ; 10018 Auxon ; 10030 Barberey-Saint-Sulpice ; 10031 Barbuise ; 10033 Bar-sur-Aube ; 10034 Bar-sur-Seine ; 10035 Bayel ; 10040 Bernon ; 10045 Beurey ; 10051 Bouilly ; 10063 Brienne-la-Vieille ; 10064 Brienne-le-Château ; 10066 Bucey-en-Othe ; 10067 Buchères ; 10070 Celles-sur-Ource ; 10072 La Chaise ; 10074 Chamoy ; 10078 Champ-sur-Barse ; 10081 La Chapelle-Saint-Luc ; 10089 Châtres ; 10093 Chaumesnil ; 10095 Le Chêne ; 10099 Chessy-les-Prés ; 10100 Clérey ; 10102 Colombé-la-Fosse ; 10113 Couvignongnon ; 10114 Crancey ; 10117 Crespy-le-Neuf ; 10123 Dienville ; 10134 Echemines ; 10135 Eclance ; 10139 Epothémont ; 10140 Ervy-le-Châtel ; 10142 Estissac ; 10147 Fays-la-Chapelle ; 10150 Fontaine ; 10151 Fontaine-les-Grès ; 10161 Fresnay ; 10162 Fresnoy-le-Château ; 10163 Fuligny ; 10170 Gyé-sur-Seine ; 10177 Javernant ; 10184 Juzanvigny ; 10186 Laines-aux-Bois ; 10187 Landreville ; 10189 Lassicourt ; 10191 Lavau ; 10194 Lévigney ; 10200 La Loge-aux-Chèvres ; 10205 Longpré-le-Sec ; 10207 Longueville-sur-Aube ; 10209 Lusigny-sur-Barse ; 10213 Magnant ; 10219 Maisons-lès-Soulaines ; 10220 Maizières-la-Grande-Paroisse ; 10224 Marigny-le-Châtel ; 10225 Marnay-sur-Seine ; 10232 Merrey-sur-Arce ; 10233 Méry-sur-Seine ; 10238 Mesnil-Saint-Père ; 10240 Messon ; 10242 Meurville ; 10251 Montigny-les-Monts ; 10258 Morvilliers ; 10260 Mousseuy ; 10261 Mussy-sur-Seine ; 10263 Neuville-sur-Vanne ; 10265 Les Noës-près-Troyes ; 10268 Nogent-sur-Seine ; 10272 Ormes ; 10274 Orvilliers-Saint-Julien ; 10276 Paisy-Cosdon ; 10280 Pars-lès-Romilly ; 10281 Le Pavillon-Sainte-Julie ; 10286 Petit-Mesnil ; 10289 Plancy-l'Abbaye ; 10298 Pont-sur-Seine ; 10299 Pouan-les-Vallées ; 10304 Précý-Saint-Martin ; 10307 Prugny ; 10313 Radonvilliers ; 10323 Romilly-sur-Seine ; 10325 Rosières-près-Troyes ; 10327 La Rothière ; 10335 Saint-Benoît-sur-Vanne ; 10337 Saint-Christophe-Dodinicourt ; 10339 Saint-Flavy ; 10341 Saint-Hilaire-sous-Romilly ; 10344 Saint-Léger-près-Troyes ; 10345 Saint-Léger-sous-Brienne ; 10349 Saint-Lyé ; 10358 Saint-Parres-lès-Vaudes ; 10359 Saint-Phal ; 10360 Saint-Pouange ; 10362 Sainte-Savine ; 10363 Saint-Thibault ; 10366 Saulcy ; 10372 Soulaines-Dhuys ; 10373 Souigny ; 10377 Thil ; 10378 Thors ; 10379 Torcy-le-Grand ; 10380 Torcy-le-Petit ; 10381 Torvilliers ; 10399 Vaudes ; 10401 Vendeuvre-sur-Barse ; 10403 Vernonvilliers ; 10408 Viâpres-le-Petit ; 10411 La Ville-aux-Bois ; 10420 Villenauxe-la-Grande ; 10423 La Villeneuve-au-Chêne ; 10426 Ville-sous-la-Ferté ; 10428 Ville-sur-Terre ; 10429 Villette-sur-Aube ; 10444 Vulaines.
FR213	Marne
	51018 Athis ; 51031 Baconnes ; 51037 Baslieux-lès-Fismes ; 51043 Bazancourt ; 51046 Beine-Nauroy ; 51052 Berru ; 51054 Bétheniville ; 51055 Bétheny ; 51058 Bezannes ; 51059 Bignicourt-sur-Marne ; 51065 Blacy ; 51088 Brimont ; 51099 Bussy-Lettrée ; 51101 Caurel ; 51105 Cernay-lès-Reims ; 51109 Châlons-sur-Vesle ; 51115 Champfleury ; 51116 Champguyon ; 51117 Champigneul-Champagne ; 51144 Cheminon ; 51146 Cheniers ; 51147 La Chapelle ; 51148 Cheppes-la-Prairie ; 51165 Connantre ; 51167 Coole ; 51171 Cormicy ; 51175 Corrobert ; 51183 Courcy ; 51193 Courtisols ; 51195 Couvrot ; 51203 Cuperly ; 51212 Dommartin-Lettrée ; 51217 Dormans ; 51235 Les Essarts-lès-Sézanne ; 51237 Esternay ; 51244 Faux-Vésigneul ; 51248 Fère-Champenoise ; 51250 Fismes ; 51261 Fresne-lès-Reims ; 51262 Frignicourt ; 51264 Le Gault-Soigny ; 51282 Gueux ; 51285 Haussimont ; 51295 Huiron ; 51298 Igny-Comblizy ; 51299 Isles-sur-Suippe ; 51307 Jonchery-sur-Suippe ; 51318 Lavannes ; 51319 Lenharrée ; 51323 Linthelles ; 51328 Loisy-sur-Marne ; 51340 Maisons-en-Champagne ; 51352 Marolles ; 51357 Matougues ; 51362 Merfy ; 51369 Mœurs-Verdey ; 51379 Montigny-sur-Vesle ; 51380 Montmirail ; 51386 Morsains ; 51391 Muizon ; 51403 Nogent-l'Abbesse ; 51407 La Noue ; 51413 Oiry ; 51415 Omev ; 51426 Péas ; 51432 Pleurs ; 51434 Pliovot ; 51439 Pomacle ; 51440 Pontfaverger-Moronvilliers ; 51448 Prouilly ; 51449 Prunay ; 51450 Puisieux ; 51453 Recy ; 51464 Romain ; 51474 Saint-Brice-Courcelles ; 51476 Saint-Etienne-au-Temple ; 51483 Saint-Gibrien ; 51486 Saint-Hilaire-le-Grand ; 51504 Saint-Martin-sur-le-Pré ; 51507 Sainte-Menehould ; 51518 Saint-Thierry ; 51530 Sept-Saulx ; 51531 Sermaize-les-Bains ; 51535 Sézanne ; 51536 Sillery ; 51545 Sommesous ; 51555 Soudé ; 51556 Soudron ; 51559 Suippes ; 51562 Taissy ; 51571 Val-de-Vesle ; 51583 Trois-Fontaines-l'Abbaye ; 51584 Trois-Puits ; 51594 Vassimont-et-Chapelaine ; 51607 Verdon ; 51617 La Veuve ; 51631 Villers-aux-Noeuds ; 51634 Villers-le-Château ; 51639 La Ville-sous-Orbais ; 51649 Vitry-le-François ; 51660 Warmeriville ; 51621 Vienne-le-Château ; 51662 Witry-lès-Reims.
FR214	Haute-Marne
	52004 Aingoulaincourt ; 52006 Allichamps ; 52008 Andelot-Blancheville ; 52021 Attancourt ; 52045 Bettancourt-la-Ferrée ; 52050 Biesles ; 52058 Bologne ; 52060 Bourbonne-les-Bains ; 52063 Bourg-Sainte-Marie ; 52067 Brainville-sur-Meuse ; 52079 Brousseval ; 52093 Chalindrey ; 52095 Chalvraignes ; 52099 Chamouilley ; 52109 Charmes-en-l'Angle ; 52114 Châteauvillain ; 52121 Chaumont ; 52122 Chaumont-la-Ville ; 52123 Chevillon ; 52129 Cirey-sur-Blaise ; 52131 Cirfontaines-en-Ornois ; 52155 Culmont ; 52162 Dammartin-sur-Meuse ; 52175 Donjeux ; 52177 Doulaincourt-Saucourt ; 52178 Doulevant-le-Château ; 52181 Echenay ; 52184 Effincourt ; 52187 Epizon ; 52194 Eurville-Bienville ; 52197 Fayl-Billot ; 52200 Flagey ; 52201 Flammerécourt ; 52211 Froncles ; 52212 Fronville ; 52218 Germay ; 52219 Germisay ; 52222 Gillaumé ; 52227 Graffigny-Chemin ; 52230 Gudmont-Villiers ; 52242 Haute-Amance ; 52244 Humbécourt ; 52246 Humes-Jorquenay ; 52247 Illoud ; 52248 Is-en-Bassigny ; 52250 Joinville ; 52251 Jonchery ; 52253 Juzennecourt ; 52265 Bayard-sur-Marne ; 52269 Langres ; 52288 Lezéville ; 52289 Liffol-le-Petit ; 52292 Longeau-Percey ; 52305 Mandres-la-Côte ; 52306 Manois ; 52310 Marbéville ; 52320 Merrey ; 52331 Montier-en-Der ; 52332 Val-de-Meuse ; 52337 Montreuil-sur-Thonnance ; 52346 Mussey-sur-Marne ; 52352 Ninville ; 52353 Nogent ; 52355 Noidant-le-Rocheux ; 52357 Noncourt-sur-le-Rongeant ; 52360 Ocey ; 52364 Orcevaux ; 52370 Osne-le-Val ; 52376 Pancey ; 52378 Paroy-sur-Saulx ; 52384 Perrogney-les-Fontaines ; 52398 Poissons ; 52400 Le Châtelet-sur-Meuse ; 52405 Prauthoy ; 52407 Prez-sous-Lafauche ; 52414 Rachecourt-sur-Marne ; 52422 Richebourg ; 52423 Rimaucourt ; 52429 Roches-sur-Marne ; 52432 Rolamont ; 52438 Rougeux ; 52442 Rupt ; 52443 Sailly ; 52444 Saint-Blin ; 52448 Saint-Dizier ; 52449 Saints-Geosmes ; 52456 Saint-Urbain-Maconcourt ; 52457 Saint-Vallier-sur-Marne ; 52461 Sarrey ; 52463 Saudron ; 52468 Semilly ; 52469 Semoutiers-Montsaon ; 52479 Sommevoire ; 52484 Suzannecourt ; 52490 Thonnance-lès-Joinville ; 52491 Thonnance-les-Moulins ; 52509 Vaux-sous-Aubigny ; 52512 Vecqueville ; 52516 Verseilles-le-Haut ; 52524 Vignory ; 52529 Villeguisien-le-Lac ; 52541 Vitry-lès-Nogent ; 52543 Voillecomte ; 52550 Wassy.

CODE EUROSTAT des régions et départements	NOMS DES RÉGIONS ET DES DÉPARTEMENTS Code INSEE (COG2012) et nom des communes éligibles (P : zonage partiel – cantons ou zone éligible au sein de la commune)
FR22	Picardie
FR221	Aisne
	02003 Acy ; 02005 Aguilcourt ; 02009 Alaincourt ; 02011 Ambleny ; 02013 Amifontaine ; 02019 Annois ; 02023 Armenières-sur-Ourcq ; 02028 Athies-sous-Laon ; 02043 Bagneux ; 02046 Barenton-Bugny ; 02047 Barenton-Cel ; 02059 Beautor ; 02064 Belleu ; 02065 Bellicourt ; 02066 Benay ; 02075 Berthenicourt ; 02085 Bézu-Saint-Germain ; 02087 Bieuxy ; 02089 Billy-sur-Aisne ; 02095 Bohain-en-Vermandois ; 02103 Boué ; 02109 La Bouteille ; 02110 Braine ; 02131 Bucy-le-Long ; 02134 Buire ; 02135 Buironfosse ; 02138 Buzancy ; 02141 La Capelle ; 02149 Cerizy ; 02157 Chambry ; 02159 Champs ; 02168 Château-Thierry ; 02169 Châtillon-lès-Sons ; 02172 Chaudun ; 02173 Chauny ; 02175 Chavigny ; 02180 Chéry-lès-Pouilly ; 02182 Chevennes ; 02195 Ciry-Salsogne ; 02197 Clairfontaine ; 02211 Condé-sur-Suippe ; 02212 Condren ; 02226 Courmelles ; 02231 Couvron-et-Aumencourt ; 02240 Croix-Fonsommes ; 02243 Crouy ; 02245 Cuffies ; 02275 Effry ; 02277 Epagny ; 02291 Estrées ; 02295 Etréaupont ; 02298 Etreux ; 02299 Evergnicourt ; 02303 Fayet ; 02304 La Fère ; 02313 Flavigny-le-Grand-et-Beaurain ; 02315 Flavigny-le-Martel ; 02321 Fontaine-lès-Vervins ; 02334 Fresnoy-le-Grand ; 02340 Gauchy ; 02345 Gibercourt ; 02352 Gouy ; 02353 Grandlup-et-Fay ; 02358 Grogis ; 02359 Grugies ; 02360 Guignicourt ; 02361 Guise ; 02363 Guny ; 02370 Hargicourt ; 02371 Harly ; 02372 Hartennes-et-Taux ; 02373 Hary ; 02379 Le Hérie-la-Viéville ; 02380 Hinacourt ; 02381 Hirson ; 02386 Iron ; 02387 Itancourt ; 02392 Joncourt ; 02397 Jussy ; 02398 Juvigny ; 02403 Landifay-et-Bertaignemont ; 02420 Lesdins ; 02424 Leury ; 02426 Levergies ; 02431 Liez ; 02446 Ly-Fontaine ; 02450 Macquigny ; 02457 Marchais ; 02463 Marfontaine ; 02468 Marle ; 02474 Mennessis ; 02475 Menneville ; 02477 Mercin-et-Vaux ; 02491 Monceau-le-Neuf-et-Faucouzy ; 02493 Monceau-le-Waast ; 02495 Mondrepuis ; 02500 Montbrehain ; 02504 Montescourt-Lizerolles ; 02506 Montgobert ; 02514 Montigny-Lengrain ; 02532 Moy-de-l'Aisne ; 02544 Neuve-Maison ; 02548 La Neuville-lès-Dorengt ; 02549 Neuville-Saint-Amand ; 02558 Le Nouvion-en-Thiérache ; 02564 Noyant-et-Aconin ; 02567 Ohis ; 02570 Ollezy ; 02571 Omissy ; 02572 Orainville ; 02574 Origny-en-Thiérache ; 02575 Origny-Sainte-Benoite ; 02580 Oulchy-le-Château ; 02593 Pasly ; 02598 Pernant ; 02599 Pierre-mande ; 02607 Ploisy ; 02610 Pommiers ; 02616 Pont-Saint-Mard ; 02627 Proviseux-et-Plesnoy ; 02628 Puiseux-en-Retz ; 02635 Ramicourt ; 02639 Remigny ; 02643 Ressons-le-Long ; 02649 Rocourt-Saint-Martin ; 02657 Rougeries ; 02659 Rouvroy ; 02665 Grand-Rozoy ; 02668 Sains-Richaumont ; 02684 Saint-Michel ; 02687 Saint-Pierre-Aigle ; 02691 Saint-Quentin ; 02697 Samoussy ; 02703 Seboncourt ; 02706 Septmonts ; 02714 Sermoise ; 02719 Sinceny ; 02720 Sissonne ; 02722 Soissons ; 02725 Sommeron ; 02726 Sommette-Eaucourt ; 02727 Sons-et-Ronchères ; 02738 Tergnier ; 02745 Toulis-et-Attencourt ; 02756 Urvillers ; 02757 Vadencourt ; 02763 Vasseny ; 02767 Vauxrezis ; 02769 Vaux-Andigny ; 02770 Vauxbuin ; 02780 Venizel ; 02785 Vermand ; 02789 Vervins ; 02795 Vic-sur-Aisne ; 02805 Villeneuve-Saint-Germain ; 02810 Villers-Cotterêts ; 02814 Villers-lès-Guise ; 02820 Viry-Nouzeuil ; 02827 Voyenne ; 02830 Wassigny.
FR222	Oise
	60009 Allonne ; 60013 Angicourt ; 60019 Antheuil-Portes ; 60023 Armancourt ; 60041 Bailleul-sur-Thérain ; 60042 Baillevall ; 60044 Balagny-sur-Thérain ; 60048 Baugy ; 60056 Beaufort ; 60065 Bertheucourt ; 60070 Bienville ; 60099 Braisnes ; 60106 Breuil-le-Sec ; 60119 Cambronne-lès-Ribécourt ; 60150 Chiry-Ourscamp ; 60155 Cires-lès-Mello ; 60156 Clairoux ; 60166 Coudun ; 60175 Creil ; 60184 Croutoy ; 60188 Cuisse-la-Motte ; 60270 Geny ; 60305 Hautefontaine ; 60313 Hermes ; 60326 Jonquières ; 60337 Lachelle ; 60368 Longueil-Annel ; 60369 Longueil-Sainte-Marie ; 60382 Margny-lès-Compiègne ; 60393 Mello ; 60402 Le Meux ; 60414 Montataire ; 60437 Mouchy-le-Châtel ; 60439 Mouy ; 60459 La Neuville-sur-Ressons ; 60463 Nogent-sur-Oise ; 60471 Noyon ; 60488 Passel ; 60492 Pimprez ; 60508 Pontpoint ; 60509 Pont-Sainte-Maxence ; 60533 Ressons-sur-Matz ; 60537 Ribécourt-Dreslincourt ; 60538 Ricquebourg ; 60539 Rieux ; 60542 Rochy-Condé ; 60547 Rosoy ; 60558 Roye-sur-Matz ; 60584 Saint-Leu-d'Esserent ; 60601 Saint-Vaast-lès-Mello ; 60628 Therdonne ; 60636 Thourotte ; 60639 Tillé ; 60647 Trosly-Breuil ; 60665 Venette ; 60670 Verneuil-en-Halatte ; 60684 Villers-Saint-Paul ; 60685 Villers-Saint-Sépulcre.
FR223	Somme
	80001 Abbeville ; 80002 Ablaincourt-Pressoir ; 80004 Acheux-en-Vimeu ; 80008 Aigeville ; 80009 Ailly-le-Haut-Clocher ; 80016 Albert ; 80018 Allenay ; 80021 Amiens (P : cantons 1, 2, 3 et 8) ; 80024 Argœuves ; 80036 Aubigny ; 80039 Ault ; 80063 Beauchamps ; 80073 Bécordel-Bécourt ; 80078 Bellancourt ; 80080 Belloy-en-Santerre ; 80088 Bernes ; 80096 Béthencourt-sur-Mer ; 80101 Beuvraignes ; 80107 Blangy-Tronville ; 80124 Bourseville ; 80125 Boussicourt ; 80127 Bouvaincourt-sur-Bresle ; 80129 Bouzincourt ; 80131 Boves ; 80147 Buigny-l'Abbé ; 80149 Buigny-Saint-Maclou ; 80163 Cambron ; 80164 Camon ; 80177 Cartigny ; 80186 Chaulnes ; 80190 Chépy ; 80199 Cléry-sur-Somme ; 80204 Combles ; 80205 Condé-Folie ; 80209 Contoire ; 80240 Doingt ; 80261 Dury ; 80263 L'Echelle-Saint-Aurin ; 80288 Estrées-Deniécourt ; 80294 Eterpigny ; 80296 L'Etoile ; 80302 Faverolles ; 80308 Feuquières-en-Vimeu ; 80311 Fignières ; 80318 Flixecourt ; 80360 Fressenneville ; 80364 Friaucourt ; 80366 Fricourt ; 80368 Friville-Escarbotin ; 80373 Gamaches ; 80379 Glisy ; 80393 Gruny ; 80410 Ham ; 80406 Hallencourt ; 80412 Hamelet ; 80413 Hancourt ; 80418 Hardecourt-aux-Bois ; 80433 Herly ; 80435 Hesbécourt ; 80474 Licourt ; 80478 Lignières ; 80488 Longpré-les-Corps-Saints ; 80489 Longueau ; 80505 Mametz ; 80509 Marchépot ; 80517 Marquignies ; 80521 Maurepas ; 80523 Méaulte ; 80527 Méneslies ; 80530 Méricourt-l'Abbé ; 80533 Mers-les-Bains ; 80542 Mesnil-Saint-Nicaise ; 80546 Miannay ; 80557 Estrées-Mons ; 80560 Montauban-de-Picardie ; 80561 Montdidier ; 80570 Moreuil ; 80574 Mouflers ; 80585 Nesle ; 80595 La Neuville-Sire-Bernard ; 80597 Nibas ; 80613 Oust-Marest ; 80620 Péronne ; 80625 Pierrepont-sur-Avre ; 80632 Pont-de-Metz ; 80635 Pont-Remy ; 80638 Potte ; 80639 Poulainville ; 80664 Rancourt ; 80669 Rethonvillers ; 80674 Rivery ; 80677 Roisel ; 80685 Roye ; 80694 Saillly-le-Sec ; 80714 Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly ; 80718 Saint-Sauveur ; 80725 Salouël ; 80741 Soyécourt ; 80769 Treux ; 80770 Tully ; 80774 Vaire-sous-Corbis ; 80779 Vauchelles-les-Quesnoy ; 80784 Vaux-sur-Somme ; 80785 Vecquemont ; 80795 Ville-le-Marclat ; 80798 Villers-Bocage ; 80799 Villers-Bretonneux ; 80801 Villers-Carbonnel ; 80803 Villers-lès-Roye ; 80804 Villers-sous-Ailly ; 80807 Ville-sur-Ancre ; 80827 Woincourt.
FR23	Haute-Normandie
FR231	Eure
	27005 Ailly ; 27008 Alizay ; 27013 Amfreville-sous-les-Monts ; 27056 Bernay ; 27062 Berville-en-Roumois ; 27065 Beuzeville ; 27074 Boisney ; 27081 Boncourt ; 27092 Bosguérard-de-Marcouville ; 27095 Bosrobert ; 27100 Boulleville ;

CODE EUROSTAT des régions et départements	NOMS DES RÉGIONS ET DES DÉPARTEMENTS Code INSEE (COG2012) et nom des communes éligibles (P : zonage partiel – cantons ou zone éligible au sein de la commune)
	27102 Bouquetot ; 27103 Bourg-Achard ; 27110 Brestot ; 27116 Brionne ; 27125 Calleville ; 27131 Carsix ; 27134 Cauverville-en-Roumois ; 27150 La Chapelle-Réanville ; 27151 Charleval ; 27163 Colletot ; 27174 Corneville-sur-Risle ; 27188 Criquebeuf-sur-Seine ; 27196 Les Damps ; 27202 Daubeuf-près-Vatteville ; 27203 Douains ; 27229 Evreux ; 27249 Fontaine-Bellenger ; 27253 Fontaine-la-Soret ; 27263Fourmetot ; 27294 Grainville ; 27306 Guichainville ; 27312 Hardencourt-Cocherel ; 27322 La Haye-Malherbe ; 27332 Heudebouville ; 27336 La Heunière ; 27340 Honguemare-Guenouville ; 27343 Houlbec-Cocherel ; 27363 Le Landin ; 27386 Le Manoir ; 27394 Martot ; 27398 Menneval ; 27399 Mercey ; 27410 Miserey ; 27422 Muids ; 27458 Pitres ; 27467 Pont-Audemer ; 27470 Pont-Saint-Pierre ; 27487 Radepont ; 27493 Romilly-sur-Andelle ; 27497 Rougemontiers ; 27517 Saint-Aubin-sur-Gaillon ; 27529 Saint-Cyr-la-Campagne ; 27531 Saint-Denis-des-Monts ; 27534 Saint-Didier-des-Bois ; 27536 Saint-Eloi-de-Fourques ; 27553 Saint-Julien-de-la-Liègue ; 27557 Saint-Léger-de-Rôtes ; 27561 Saint-Maclou ; 27562 Saint-Marcel ; 27586 Saint-Philbert-sur-Boissey ; 27595 Saint-Pierre-du-Bosguérard ; 27612 Saint-Vincent-des-Bois ; 27616 La Saussaye ; 27622 Serquigny ; 27636 Le Thuit-Anger ; 27637 Thuit-Hébert ; 27638 Le Thuit-Signol ; 27648 Tostes ; 27656 Toutainville ; 27673 Vatteville ; 27681 Vernon ; 27684 Le Vieil-Evreux ; 27694 Villez-sous-Bailleul.
FR232	Seine-Maritime
	76026 Arques-la-Bataille ; 76053 Baillolet ; 76101 Blangy-sur-Bresle ; 76122 Callengeville ; 76165 Caudebec-lès-Elbeuf ; 76175 Clais ; 76178 Cléon ; 76202 Croixdalle ; 76210 Dampierre-Saint-Nicolas ; 76217 Dieppe ; 76257 Fallencourt ; 76305 Gonfreville-l'Orcher ; 76319 Grand-Couronne ; 76341 Harfleur ; 76351 Le Havre (P : cantons 2 et 5) ; 76363 Hodeng-au-Bosc ; 76374 Incheville ; 76394 Longroy ; 76401 La Mailleraye-sur-Seine ; 76414 Martin-Eglise ; 76438 Millebosc ; 76441 Monchaux-Soreng ; 76442 Monchy-sur-Eu ; 76460 Nesle-Normandeuse ; 76472 Notre-Dame-d'Aliermont ; 76482 Offranville ; 76484 Oissel ; 76489 Oudalle ; 76497 Petit-Couronne ; 76533 Rogerville ; 76545 Rouxmesnil-Bouteilles ; 76553 Sainte-Agathe-d'Aliermont ; 76561 Saint-Aubin-lès-Elbeuf ; 76562 Saint-Aubin-le-Cauf ; 76565 Saint-Aubin-sur-Scie ; 76575 Saint-Etienne-du-Rouvray ; 76590 Saint-Jacques-d'Aliermont ; 76616 Saint-Martin-du-Manoir ; 76624 Saint-Nicolas-d'Aliermont ; 76640 Saint-Pierre-lès-Elbeuf ; 76647 Saint-Romain-de-Colbosc ; 76657 Saint-Vigor-d'Ymonville ; 76658 Saint-Vincent-Cramesnil ; 76660 Sandouville ; 76709 Le Trait 76739 Vieux-Rouen-sur-Bresle.
FR24	Centre
FR241	Cher
	18011 Argent-sur-Sauldre ; 18015 Aubigny-sur-Nère ; 18030 Blancafort ; 18033 Bourges ; 18050 La Chapelle-Saint-Ursin ; 18058 Châteauneuf-sur-Cher ; 18096 Foëcy ; 18103 Graçay ; 18126 Levet ; 18129 Lissay-Lochy ; 18138 Marmagne ; 18140 Massay ; 18141 Mehun-sur-Yèvre ; 18148 Méreau ; 18150 Méry-sur-Cher ; 18167 Nohant-en-Graçay ; 18169 Nozières ; 18172 Orval ; 18197 Saint-Amand-Montrond ; 18205 Saint-Doulchard ; 18207 Saint-Florent-sur-Cher ; 18213 Saint-Germain-du-Puy ; 18214 Saint-Hilaire-de-Court ; 18221 Saint-Loup-des-Chaumes ; 18222 Sainte-Lunaise ; 18227 Sainte-Montaine ; 18255 Le Subdray ; 18263 Thénieux ; 18267 Trouy ; 18270 Vallenay ; 18279 Vierzion.
FR242	Eure-et-Loir
	28001 Abondant ; 28007 Anet ; 28008 Ardelles ; 28012 Arrou ; 28017 Autheuil ; 28018 Authon-du-Perche ; 28027 La Bazoche-Gouet ; 28033 Belhomert-Guéhouville ; 28051 Bonneval ; 28053 Le Boullay-les-Deux-Eglises ; 28061 Brou ; 28062 Broué ; 28075 La Chapelle-du-Noyer ; 28080 Charbonnières ; 28088 Châteaudun ; 28089 Châteauneuf-en-Thymerais ; 28093 Châtillon-en-Dunois ; 28098 Cherisy ; 28103 Cloyes-sur-le-Loir ; 28111 Coudray-au-Perche ; 28112 Coudreceau ; 28130 Digny ; 28132 Donnemain-Saint-Mamès ; 28134 Dreux ; 28144 Les Etilleux ; 28153 Flacey ; 28171 Garnay ; 28178 Germainville ; 28198 Jallans ; 28205 Lanneray ; 28214 La Loupe ; 28219 Luigny ; 28233 Marboué ; 28236 Margon ; 28237 Marolles-les-Buis ; 28239 Marville-Moutiers-Brûlé ; 28273 Moulhard ; 28280 Nogent-le-Rotrou ; 28293 Oulins ; 28312 Puiseux ; 28332 Sainte-Gemme-Moronval ; 28334 Saint-Denis-les-Ponts ; 28335 Saint-Eliph ; 28342 Saint-Jean-Pierre-Fixte ; 28348 Saint-Lubin-des-Joncherets ; 28359 Saint-Rémy-sur-Avre ; 28360 Saint-Sauveur-Marville ; 28362 Saint-Victor-de-Buthon ; 28371 Saussay ; 28373 Senonches ; 28374 Serazereux ; 28377 Sorel-Moussel ; 28378 Souancé-au-Perche ; 28386 Thimert-Gâtelles ; 28393 Tremblay-les-Villages ; 28404 Vernouillet ; 28405 Vert-en-Drouais ; 28424 Yèvres.
FR243	Indre
	36005 Ardentes ; 36006 Argenton-sur-Creuse ; 36009 Arthon ; 36018 Le Blanc ; 36026 Brion ; 36031 Buzançais ; 36034 Chabris ; 36044 Châteauroux ; 36046 La Châtre ; 36050 Chezelles ; 36053 Ciron ; 36057 Coings ; 36058 Concremiers ; 36063 Déols ; 36064 Diors ; 36071 Etretchet ; 36087 Ingrandes ; 36088 Issoudun ; 36089 Jeu-les-Bois ; 36091 Lacs ; 36120 Mers-sur-Indre ; 36127 Montgivray ; 36128 Montierchaume ; 36129 Montipouret ; 36140 Neuville-Pailloux ; 36142 Niherne ; 36148 Oulches ; 36154 Le Pêchereau ; 36159 Le Poinçonnet ; 36172 Rivarennnes ; 36176 Ruffec ; 36179 Saint-Aoustrille ; 36197 Saint-Hilaire-sur-Benaize ; 36198 Saint-Lactencin ; 36200 Saint-Marcel ; 36202 Saint-Maur ; 36210 Sarzay ; 36219 Tendu ; 36220 Thenay ; 36222 Thizay ; 36226 Tranzaut ; 36229 Varennes-sur-Fouzou ; 36231 Velles ; 36241 Villedieu-sur-Indre ; 36245 Villers-les-Ormes.
FR244	Indre-et-Loire
	37005 Antogny-le-Tillac ; 37045 La Celle-Saint-Avant ; 37115 Descartes ; 37174 Nouâtre ; 37187 Ports ; 37190 Pussigny.
FR245	LOIR-ET-CHER
	41003 Areines ; 41028 Busloup ; 41044 Châtres-sur-Cher ; 41097 Gièvres ; 41175 Pezou ; 41185 Pruniers-en-Sologne ; 41194 Romorantin-Lanthenay ; 41209 Saint-Firmin-des-Prés ; 41214 Saint-Hilaire-la-Gravelle ; 41216 Saint-Jean-Froidmentel ; 41226 Saint-Ouen ; 41232 Salbris ; 41277 Villebout ; 41241 Selles-Saint-Denis ; 41249 Souesmes ; 41256 Theillay ; 41282 Villeherviers.

FR246	Loiret
	45004 Amilly ; 45068 Châlette-sur-Loing ; 45096 Les Choux ; 45108 Coullons ; 45114 Courtempierre ; 45155 Gien ; 45158 Gondreville ; 45180 Langesse ; 45208 Montargis ; 45216 Mormant-sur-Vernisson ; 45229 Nogent-sur-Vernisson ; 45247 Pannes ; 45254 Poilly-lez-Gien ; 45283 Saint-Hilaire-sur-Puiseaux ; 45303 Sceaux-du-Gâtinais ; 45328 Treilles-en-Gâtinais ; 45332 Varennes-Changy ; 45338 Villemandeur.
FR25	Basse-Normandie
FR251	Calvados
	14001 Ablon ; 14003 Agy ; 14004 Aignerville ; 14005 Airan ; 14020 Argences ; 14045 Basseneville ; 14047 Bayeux ; 14060 Bénouville ; 14076 Blainville-sur-Orne ; 14101 Bretteville-sur-Odon ; 14102 Le Breuil-en-Auge ; 14110 Brucourt ; 14119 Cagny ; 14124 La Cambe ; 14129 Campeaux ; 14132 Canchy ; 14139 Carville ; 14137 Carpiquet ; 14144 Caumont-sur-Orne ; 14147 Cernay ; 14148 Cerqueux ; 14149 Cesny-aux-Vignes ; 14154 La Chapelle-Yvon ; 14162 Clécy ; 14165 Colleville-sur-Mer ; 14167 Colombelles ; 14174 Condé-sur-Noireau ; 14177 Coquainvilliers ; 14216 Damblainville ; 14225 Dives-sur-Mer ; 14235 Ecrammeville ; 14237 Emiéville ; 14244 Eraines ; 14251 Esson ; 14258 Falaise ; 14271 Fleury-sur-Orne ; 14299 Genneville ; 14301 Giberville ; 14303 Glos ; 14308 Goustranville ; 14317 La Graverie ; 14319 Grentheville ; 14326 Hermival-les-Vaux ; 14331 Hiéville ; 14333 Honfleur ; 14341 Ifs ; 14342 Isigny-sur-Mer ; 14345 Jort ; 14370 Le Molay-Littry ; 14371 Livarot ; 14378 Longueville ; 14383 Louvigny ; 14397 Mandeville-en-Bessin ; 14414 Le Mesnil-Bacley ; 14421 Le Mesnil-Guillaume ; 14431 Mézidon-Canon ; 14433 Mittois ; 14437 Mondeville ; 14441 Mont-Bertrand ; 14450 Montviette ; 14452 Morteaux-Coulbœuf ; 14456 Moulit ; 14459 Les Moutiers-Hubert ; 14471 Notre-Dame-de-Courson ; 14478 Orbec ; 14480 Osmanville ; 14482 Ouézy ; 14487 Ouilley-le-Vicomte ; 14489 Ouveille-la-Bien-Tournée ; 14493 Percy-en-Auge ; 14494 Périers-en-Auge ; 14514 Pont-l'Évêque ; 14515 Port-en-Bessin-Huppain ; 14518 Préaux-Saint-Sébastien ; 14536 La Rivière-Saint-Sauveur ; 14540 Rocques ; 14545 Roullours ; 14547 Rubercy ; 14563 Saint-Benoît-d'Hébertot ; 14572 Saint-Denis-de-Méré ; 14585 Saint-Germain-du-Crioult ; 14586 Saint-Germain-du-Pert ; 14591 Sainte-Honorine-des-Pertes ; 14593 Saint-Hymer ; 14599 Saint-Julien-de-Mailloc ; 14609 Saint-Loup-Hors ; 14615 Sainte-Marguerite-des-Loges ; 14616 Sainte-Marguerite-de-Viette ; 14618 Sainte-Marie-Laumont ; 14621 Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière ; 14626 Saint-Martin-de-Mailloc ; 14630 Saint-Martin-des-Entrées ; 14651 Saint-Pierre-du-Jonquet ; 14654 Saint-Pierre-sur-Dives ; 14656 Saint-Rémy ; 14657 Saint-Samson ; 14667 Saon ; 14668 Saonnet ; 14679 Subles ; 14681 Surraun ; 14682 Surville ; 14688 Thiéville ; 14711 Trévières ; 14714 Le Tronquay ; 14717 Truttemer-le-Grand ; 14718 Truttemer-le-Petit ; 14727 Vaubadon ; 14730 Vaudry ; 14735 Vendeuvre ; 14742 Vicques ; 14748 Vieux-Bourg ; 14761 Vimont ; 14762 Vire.
FR252	Manche
	50005 Amfreville ; 50016 Appeville ; 50023 Auvers ; 50024 Auxais ; 50029 Barenton ; 50032 La Barre-de-Semilly ; 50034 Baudre ; 50037 La Bazoge ; 50052 Beuzeville-la-Bastille ; 50074 Brécey ; 50075 Brectouville ; 50087 Brix ; 50112 La Chaise-Baudouin ; 50125 Chasseguey ; 50129 Cherbourg-Octeville ; 50130 Chêrenécé-le-Héron ; 50132 Les Chéris ; 50137 La Colombe ; 50139 Condé-sur-Vire ; 50161 Le Désert ; 50164 Domjean ; 50186 Flottemanville ; 50202 Giéville ; 50203 La Glacerie ; 50212 Gourbesville ; 50217 Le Grand-Celland ; 50224 Guilberville ; 50227 Le Ham ; 50241 Hémevez ; 50250 Houtteville ; 50256 Isigny-le-Buat ; 50259 Juilley ; 50263 Lapenty ; 50274 Les Loges-Marchis ; 50298 Méautis ; 50315 Le Mesnillard ; 50348 Montmartin-en-Graignes ; 50362 Moulines ; 50363 Moyon ; 50371 Le Neufbourg ; 50373 Neuville-au-Plain ; 50381 Notre-Dame-du-Touchet ; 50394 Périers ; 50399 Le Petit-Celland ; 50400 Picauville ; 50407 Poilley ; 50422 Raids ; 50436 Romagny ; 50453 Sainte-Cécile ; 50456 Saint-Clément-Rancoudray ; 50470 Saint-Georges-de-Bohon ; 50488 Saint-Jean-de-Daye ; 50495 Saint-Jean-du-Corail-des-Bois ; 50498 Saint-Joseph ; 50502 Saint-Lô ; 50504 Saint-Louet-sur-Vire ; 50514 Chaulieu ; 50543 Saint-Quentin-sur-le-Homme ; 50523 Sainte-Mère-Eglise ; 50552 Saint-Sébastien-de-Raids ; 50556 Sainte-Suzanne-sur-Vire ; 50579 Sottevast ; 50582 Sourdeval ; 50591 Le Teilleul ; 50592 Tessy-sur-Vire ; 50597 Tirepiéd ; 50602 Tourlaville ; 50615 Valognes ; 50628 Vernix ; 50638 Villechien.
FR253	Orne
	61006 Argentan ; 61007 Athis-de-l'Orne ; 61011 Aubusson ; 61030 La Bazoque ; 61036 Belfonds ; 61060 Brethel ; 61070 Caligny ; 61072 Canapville ; 61077 Cerisé ; 61078 Cerisy-Belle-Etoile ; 61079 Ceton ; 61088 Champ-Haut ; 61093 Chanu ; 61094 La Chapelle-au-Moine ; 61095 La Chapelle-Biche ; 61096 La Chapelle-d'Andaine ; 61098 La Chapelle-près-Sées ; 61099 La Chapelle-Souëf ; 61100 La Chapelle-Viel ; 61117 Condé-sur-Sarthe ; 61122 Coulmer ; 61124 La Coulonche ; 61135 Couterne ; 61138 Croisilles ; 61140 Crulai ; 61143 Damigny ; 61150 Echauffour ; 61151 Ecorcei ; 61157 Exmes ; 61163 La Ferrière-aux-Etangs ; 61168 La Ferté-Macé ; 61175 Forges ; 61185 Gémages ; 61190 Ginai ; 61200 Haleine ; 61207 Igé ; 61218 La Lande-Patry ; 61222 Landisacq ; 61225 Lignéres ; 61234 Lonrai ; 61243 Magny-le-Désert ; 61246 Mâle ; 61249 Marcei ; 61259 Le Menil-Bérard ; 61262 Le Menil-Cibout ; 61272 Le Ménil-Vicomte ; 61278 Messei ; 61287 Montilly-sur-Noireau ; 61294 Mortrée ; 61298 Moulins-sur-Vire ; 61319 Origny-le-Roux ; 61321 Pacé ; 61328 Le Pin-au-Haras ; 61333 Pontchardon ; 61356 La Rouge ; 61358 Sai ; 61362 Saint-André-de-Messei ; 61375 Saint-Christophe-le-Jajolet ; 61388 Saint-Fulgent-des-Ormes ; 61400 Saint-Gervais-du-Perron ; 61406 Saint-Hilaire-sur-Risle ; 61431 Saint-Michel-des-Andaines ; 61432 Saint-Michel-Tubœuf ; 61440 Saint-Ouen-sur-Iton ; 61443 Saint-Paul ; 61446 Saint-Pierre-des-Loges ; 61447 Saint-Pierre-du-Regard ; 61462 Sarceaux ; 61463 La Sauvagère ; 61464 Sées ; 61467 Semallé ; 61474 Silly-en-Gouffern ; 61484 Le Theil ; 61486 Tinchebray ; 61497 Valframbert ; 61508 Vimoutiers ; 61509 Vingt-Hanaps ; 61511 Vrigny.
FR26	Bourgogne
FR261	Côte-d'Or
	21105 Bresse-sur-Tille ; 21106 Bretenière ; 21209 Couternon ; 21261 Fauverney ; 21268 Flagey-lès-Auxonne ; 21292 Genlis ; 21355 Longvic ; 21370 Magny-sur-Tille ; 21371 Les Maillys ; 21473 Ouges ; 21475 Pagny-le-Château ; 21515 Quetigny ; 21532 Rouvres-en-Plaine ; 21540 Saint-Apollinaire ; 21572 Saint-Seine-en-Bâche ; 21577 Saint-Usage ; 21581 Samerey ; 21621 Tart-l'Abbaye ; 21622 Tart-le-Bas ; 21645 Trouhans ; 21656 Varanges.
FR262	Nièvre
	58014 Arzembouy ; 58038 Breugnon ; 58053 Champlemy ; 58059 La Charité-sur-Loire ; 58062 Château-Chinon (Ville) ; 58063 Château-Chinon (Campagne) ; 58072 Chevenon ; 58079 Clamecy ; 58080 La Collancelle ; 58086 Cosne-Cours-sur-Loire ; 58095 Decize ; 58105 Druy-Parigny ; 58117 Fourchambault ; 58121 Garchizy ; 58124 Germigny-sur-Loire ;

	58127 Giry ; 58131 Guérigny ; 58134 Imphy ; 58151 La Machine ; 58152 Magny-Cours ; 58155 La Marche ; 58164 Mesves-sur-Loire ; 58184 Moussy ; 58194 Nevers ; 58203 Oulon ; 58212 Poiseux ; 58215 Pouilly-sur-Loire ; 58218 Prémery ; 58238 Saint-Eloi ; 58250 Saint-Léger-des-Vignes ; 58244 Saint-Hilaire-en-Morvan ; 58258 Saint-Ouen-sur-Loire ; 58260 Saint-Parize-le-Châtel ; 58263 Saint-Pierre-du-Mont ; 58266 Saint-Révérien ; 58272 Sardy-lès-Epiry ; 58273 Sauvigny-les-Bois ; 58279 Sichamps ; 58280 Sougy-sur-Loire ; 58295 Tracy-sur-Loire ; 58298 Tronsanges ; 58300 Urzy ; 58303 Varennes-Vauzelles ; 58304 Varzy ; 58313 Vitry-Laché.
FR263	Saône-et-Loire
	71014 Autun ; 71019 Barizey ; 71040 Blanzay ; 71059 Le Breuil ; 71076 Chalon-sur-Saône ; 71081 Champforgeuil ; 71111 Chassy ; 71115 Châtel-Moron ; 71118 Châtenoy-le-Royal ; 71153 Le Creusot ; 71154 Crissey ; 71176 Digoïn ; 71187 Ecuisses ; 71194 Farges-lès-Chalon ; 71204 Fragnes ; 71230 Gueugnon ; 71265 La Loyère ; 71269 Lux ; 71282 Marmagne ; 71292 Mellecey ; 71306 Montceau-les-Mines ; 71310 Montchanin ; 71334 Oudry ; 71346 Perrecy-les-Forges ; 71370 Rigny-sur-Arroux ; 71403 Saint-Denis-de-Vaux ; 71412 Saint-Eusebe ; 71413 Saint-Firmin ; 71414 Saint-Forgeot ; 71444 Saint-Loup-de-Varennes ; 71445 Saint-Marcel ; 71475 Saint-Rémy ; 71499 Sanvignes-les-Mines ; 71520 Sevrey ; 71540 Torcy ; 71555 Varennes-le-Grand ; 71579 Villeneuve-en-Montagne ; 71585 Virey-le-Grand.
FR264	Yonne
	89008 Angely ; 89010 Annay-sur-Serein ; 89012 Annoux ; 89020 Asnières-sous-Bois ; 89025 Avallon ; 89037 Béon ; 89043 Blacy ; 89055 Briennon-sur-Armançon ; 89059 Bussy-en-Othe ; 89071 Chamoux ; 89101 Chéu ; 89149 Dyé ; 89156 Esnon ; 89159 Etaule ; 89169 Flogny-la-Chapelle ; 89203 Island ; 89204 L'Isle-sur-Serein ; 89205 Jaulges ; 89206 Joigny ; 89207 Jouancy ; 89223 Lézennes ; 89225 Lichères-sur-Yonne ; 89235 Magny ; 89257 Migennes ; 89277 Nitry ; 89279 Noyers ; 89345 Saint-Florentin ; 89364 Saint-Père ; 89376 Sarry ; 89381 Sceaux ; 89409 Tharot-seau ; 89417 Tissey ; 89418 Tonnerre ; 89439 Vergigny ; 89445 Vézannes ; 89446 Vézelay ; 89474 Villiers-Vineux ; 89486 Yrouerre.
FR30	Nord - Pas-de-Calais
FR301	Nord
	59006 Amfroipret ; 59008 Niche ; 59009 Villeneuve-d'Ascq ; 59010 Anneux ; 59012 Anor ; 59014 Anzin ; 59016 Arm-bouts-Cappel ; 59021 Assevent ; 59027 Aubry-du-Hainaut ; 59028 Aubry ; 59029 Auchy-lez-Orchies ; 59031 Audignies ; 59032 Aulnoy-lez-Valenciennes ; 59033 Aulnoye-Aymeries ; 59034 Avelin ; 59035 Avesnelles ; 59036 Avesnes-sur-Helpe ; 59039 Awoingt ; 59041 Bachant ; 59053 Bavay ; 59063 Beauvois-en-Cambrésis ; 59064 Bellaing ; 59068 Ber-laimont ; 59069 Bermerain ; 59070 Bermeries ; 59074 Bertry ; 59079 Beuvrages ; 59080 Beuvry-la-Forêt ; 59082 Bierne ; 59084 Blaringhem ; 59085 Blécourt ; 59094 Bourbourg ; 59098 Bousbecque ; 59102 Boussières-en-Cambrésis ; 59103 Boussières-sur-Sambre ; 59104 Boussois ; 59109 Brillon ; 59110 Brouckerque ; 59112 Bruay-sur-Escaut ; 59113 Bruille-lez-Marchiennes ; 59117 Bugnicourt ; 59123 Camphin-en-Carembault ; 59125 Cantaing-sur-Escaut ; 59126 Cantin ; 59131 Cappelle-la-Grande ; 59132 Carnières ; 59136 Le Cateau-Cambrésis ; 59139 Caudry ; 59141 Cauroir ; 59145 Chemy ; 59152 Comines ; 59153 Condé-sur-l'Escaut ; 59156 Courchelettes ; 59159 Craywick ; 59160 Crespin ; 59165 Cuincy ; 59166 Curgies ; 59170 Dechy ; 59172 Denain ; 59178 Douai ; 59179 Douchy-les-Mines ; 59183 Dunkerque ; 59192 Emerchicourt ; 59193 Emmerin ; 59199 Erchin ; 59204 Escarmain ; 59205 Escaudain ; 59206 Escaudœuvres ; 59207 Escautpont ; 59211 Esquerchin ; 59215 Estreux ; 59221 Famars ; 59225 Feignies ; 59228 Férin ; 59234 Flers-en-Escrebieux ; 59244 Fontaine-Notre-Dame ; 59247 Forest-sur-Marque ; 59249 Fournies ; 59251 Frasnoy ; 59253 Fresnes-sur-Escaut ; 59261 Glageon ; 59265 Gommegnies ; 59266 Gondécourt ; 59269 Gouzeaucourt ; 59271 Grande-Synthe ; 59272 Grand-Fort-Philippe ; 59273 Gravelines ; 59279 Halluin ; 59283 Hargnies ; 59286 Haubourdin ; 59288 Haulchin ; 59291 Hautmont ; 59292 Haveluy ; 59294 Haynecourt ; 59299 Hem ; 59302 Hérin ; 59313 Hordain ; 59320 Illies ; 59322 Iwuy ; 59323 Jenlain ; 59324 Jeumont ; 59327 Lallaing ; 59329 Lambres-lez-Douai ; 59331 Landrecies ; 59332 Lannoy ; 59334 Lauwin-Planque ; 59339 Leers ; 59343 Lesquin ; 59348 Lieu-Saint-Amand ; 59352 Linselles ; 59353 Locquignol ; 59357 La Longueville ; 59359 Loon-Plage ; 59360 Loos ; 59361 Lourches ; 59365 Louvroil ; 59367 Lys-lez-Lannoy ; 59369 Maing ; 59377 Marcoing ; 59383 Marly ; 59384 Maroilles ; 59385 Marpent ; 59389 Masnières ; 59392 Maubeuge ; 59396 Mecquignies ; 59400 Merville ; 59410 Mons-en-Barœul ; 59414 Montigny-en-Ostrevent ; 59424 Neuf-Mesnil ; 59426 Neuville-en-Ferrain ; 59432 Niergnies ; 59437 Noyelles-lès-Seclin ; 59438 Noyelles-sur-Escaut ; 59440 Noyelles-sur-Selle ; 59441 Obies ; 59445 Ohain ; 59446 Oisy ; 59447 Onnaing ; 59449 Orchies ; 59451 Orsinval ; 59456 Pecquencourt ; 59459 Petite-Forêt ; 59467 Pont-sur-Sambre ; 59473 Preux-au-Sart ; 59475 Prouvy ; 59476 Provilly ; 59478 Quaëdypre ; 59481 Le Quesnoy ; 59484 Quiévrchain ; 59488 Raillencourt-Sainte-Olle ; 59491 Raimies ; 59492 Ramillies ; 59497 Renescure ; 59508 Roncq ; 59509 Roost-Warendin ; 59511 Rosult ; 59512 Roubaix ; 59515 Rouvignies ; 59518 Ruesnes ; 59521 Saille-lez-Cambrai ; 59523 Sainghin-en-Mélantois ; 59525 Sains-du-Nord ; 59526 Saint-Amand-les-Eaux ; 59530 Saint-Aybert ; 59532 Saint-Georges-sur-l'Aa ; 59541 Saint-Python ; 59544 Saint-Saulve ; 59548 Saint-Waast ; 59550 Salomé ; 59552 Sancourt ; 59554 Sars-et-Rosières ; 59557 Saultain ; 59560 Seclin ; 59562 Sémeries ; 59564 La Sentinelle ; 59567 Séravillers-Forenvil ; 59569 Sin-le-Noble ; 59570 Socx ; 59571 Solesmes ; 59574 Somain ; 59576 Spycker ; 59585 Templemars ; 59589 Thiant ; 59595 Thun-Saint-Martin ; 59597 Tilloy-lez-Cambrai ; 59598 Toufflers ; 59599 Tourcoing ; 59601 Trélon ; 59603 Trith-Saint-Léger ; 59604 Troisvilles ; 59606 Valenciennes ; 59609 Vendeville ; 59612 Vertain ; 59616 Vieux-Condé ; 59617 Vieux-Mesnil ; 59619 Villereau ; 59625 Villers-Plouich ; 59626 Villers-Pol ; 59632 Wallers ; 59639 Wargnies-le-Grand ; 59640 Wargnies-le-Petit ; 59650 Wattrelos ; 59651 Wavrechain-sous-Denain ; 59654 Waziers ; 59656 Wervicq-Sud ; 59659 Wignehies.
FR302	Pas-de-Calais
	62003 Acheville ; 62014 Aire-sur-la-Lys ; 62019 Aix-Noulette ; 62022 Alinchtun ; 62035 Annezin ; 62039 Arleux-en-Gohelle ; 62040 Arques ; 62042 Athies ; 62043 Les Attaques ; 62048 Auchel ; 62065 Avion ; 62073 Bailleul-Sir-Berthoult ; 62075 Bainchtun ; 62083 Barlin ; 62107 Bénifontaine ; 62119 Béthune ; 62125 Beuvrenghes ; 62126 Beuvry ; 62128 Biache-Saint-Vaast ; 62132 Billy-Berclau ; 62133 Billy-Montigny ; 62139 Blendecques ; 62148 Bois-Bernard ; 62156 Bonningues-lès-Calais ; 62160 Boulogne-sur-Mer ; 62164 Bourlon ; 62173 Brebières ; 62186 Bully-les-Mines ; 62188 Burbure ; 62191 Caffiers ; 62193 Calais ; 62194 Calonne-Ricouart ; 62205 Campagne-lès-Wardrecques ; 62215 Carvin ; 62224 Chocques ; 62226 Clarques ; 62229 Cléty ; 62239 Coquelles ; 62240 Corbehem ; 62244 Coulogne ; 62249 Courcelles-lès-Lens ; 62250 Courrières ; 62255 Crémarest ; 62268 Desvres ; 62270 Divion ; 62271 Dohem ; 62274 Dourges ; 62276 Douvrin ; 62277 Drocourt ; 62278 Drouvin-le-Marais ; 62281 Echinghen ; 62288 Ecques ; 62291 Eleu-dit-Leauwette ; 62298 Epinoy ; 62324 Farbus ; 62325 Fauquembergues ; 62331 Feuchy ; 62351 Fouquières-lès-Lens ; 62355 Fresnes-lès-Montauban ; 62358 Fresnoy-en-Gohelle ; 62360 Fréthun ; 62369 Gavrelle ; 62376 Gonnehem ; 62386 Grenay ; 62391 Guarbecque ; 62397 Guînes ; 62400 Haillicourt ;

	62401 Haisnes ; 62407 Ham-en-Artois ; 62408 Hames-Boucres ; 62413 Harnes ; 62427 Hénin-Beaumont ; 62431 Herbelle ; 62443 Hersin-Coupigny ; 62448 Hesdin-l'Abbé ; 62452 Heuringhem ; 62456 Houchin ; 62464 Hulluch ; 62473 Isbergues ; 62474 Isques ; 62476 Izel-lès-Equerchin ; 62480 Labourse ; 62498 Lens ; 62503 Leubringen ; 62504 Leulinghem ; 62505 Leulinghen-Bernes ; 62510 Liévin ; 62516 Lillers ; 62523 Loison-sous-Lens ; 62524 Longfossé ; 62525 Longuenesse ; 62528 Loos-en-Gohelle ; 62534 Lumbres ; 62555 Marles-les-Mines ; 62548 Marck ; 62559 Marquion ; 62560 Marquise ; 62563 Mazingarbe ; 62570 Méricourt ; 62582 Monchy-le-Preux ; 62587 Montigny-en-Gohelle ; 62612 Neuvireuil ; 62615 Nielles-lès-Calais ; 62617 Nœux-les-Mines ; 62623 Nouvelle-Eglise ; 62624 Noyelles-Godault ; 62628 Noyelles-sous-Lens ; 62632 Oblinghem ; 62637 Oignies ; 62638 Oisy-le-Verger ; 62639 Oppy ; 62643 Outreau ; 62645 Oye-Plage ; 62657 Pihen-lès-Guines ; 62660 Plouvain ; 62667 Le Portel ; 62680 Quiéry-la-Motte ; 62718 Rœux ; 62724 Rouvrois ; 62727 Ruitz ; 62739 Sains-lès-Marquion ; 62747 Saint-Floris ; 62751 Saint-Inglevert ; 62753 Saint-Laurent-Blangy ; 62755 Saint-Léonard ; 62757 Saint-Martin-au-Laërt ; 62758 Saint-Martin-Boulogne ; 62760 Saint-Martin-d'Hardinghem ; 62765 Saint-Omer ; 62769 Saint-Tricat ; 62770 Saint-Venant ; 62771 Sallaumines ; 62773 Samer ; 62781 Sauchy-Lestrée ; 62794 Setques ; 62807 Tatinghem ; 62810 Thélus ; 62817 Tilloy-lès-Mofflaines ; 62841 Vendin-lès-Béthune ; 62842 Vendin-le-Vieil ; 62847 Verquigneul ; 62848 Verquin ; 62865 Vitry-en-Artois ; 62873 Wancourt ; 62875 Wardrequeues ; 62892 Willerval ; 62894 Wimille ; 62895 Wingles ; 62898 Wisques ; 62901 Wittes ; 62902 Wizernes ; 62907 Libercourt.
FR41	Lorraine
FR411	Meurthe-et-Moselle
	54008 Allain ; 54010 Allamps ; 54020 Antheilupt ; 54036 Avril ; 54038 Azerailles ; 54039 Baccarat ; 54041 Bagneux ; 54047 Barisey-la-Côte ; 54051 Batilly ; 54061 Bénaménil ; 54069 Beuvillers ; 54075 Bionville ; 54077 Blâmont ; 54088 Bouvron ; 54091 Bouxières-sous-Froidmont ; 54096 Bréhain-la-Ville ; 54099 Briey ; 54106 Bures ; 54112 Chambley-Bussières ; 54115 Champigneulle ; 54116 Chanteheux ; 54125 Chenevières ; 54127 Chenières ; 54129 Cirey-sur-Vezouze ; 54147 Crion ; 54148 Croismare ; 54149 Crusnes ; 54151 Cutry ; 54153 Dampvitoux ; 54161 Domèvre-sur-Vezouze ; 54163 Domjevin ; 54166 Dommartin-la-Chaussée ; 54181 Errouville ; 54199 Flin ; 54202 Fontenoy-sur-Moselle ; 54208 Francheville ; 54210 Fréménil ; 54211 Frémonville ; 54212 Fresnois-la-Montagne ; 54215 Frouard ; 54232 Gondreville ; 54234 Gorcy ; 54244 Hagéville ; 54258 Hénaménil ; 54259 Herbéviller ; 54260 Hériménil ; 54261 Herserange ; 54263 Homécourt ; 54269 Hudiviller ; 54283 Jouaville ; 54285 Juvrecourt ; 54287 Lachapelle ; 54288 Lagny ; 54303 Laronxe ; 54312 Lesménils ; 54314 Lexy ; 54321 Longlaville ; 54322 Longuyon ; 54329 Lunéville ; 54367 Mexy ; 54373 Moncel-lès-Lunéville ; 54396 Neufmaisons ; 54406 Ogéviller ; 54423 Pexonne ; 54427 Pierre-Percée ; 54430 Pompey ; 54446 Réhicourt-la-Petite ; 54451 Réhon ; 54462 Rosières-aux-Salines ; 54472 Saint-Clément ; 54477 Saint-Julien-lès-Gorze ; 54478 Saint-Marcel ; 54485 Saint-Pancré ; 54491 Sancy ; 54504 Serrouville ; 54514 Tellancourt ; 54519 Thierville-sur-Meurthe ; 54521 Thil ; 54525 Tiercelet ; 54528 Toul ; 54534 Trondes ; 54540 Val-et-Châtillon ; 54548 Vannes-le-Châtel ; 54557 Velaine-en-Haye ; 54572 Ville-Houdlémont ; 54574 Villers-la-Chèvre ; 54575 Villers-la-Montagne ; 54580 Villerupt ; 54584 Villey-Saint-Etienne ; 54588 Vitrimont.
FR412	Meuse
	55001 Abainville ; 55002 Abaucourt-Hautecourt ; 55010 Ancerville ; 55011 Andernay ; 55030 Baudignécourt ; 55039 Beaumont-en-Verdunois ; 55049 Beurey-sur-Saulx ; 55051 Biencourt-sur-Orge ; 55054 Bislée ; 55059 Bonnet ; 55061 Le Bouchon-sur-Saulx ; 55065 Boureuilles ; 55073 Bras-sur-Meuse ; 55087 Bure ; 55095 Cesse ; 55102 Charny-sur-Meuse ; 55104 Chassey-Beaupré ; 55107 Chaumont-devant-Damvillers ; 55111 Chauvencourt ; 55114 Chonville-Malaumont ; 55116 Le Claon ; 55117 Clermont-en-Argonne ; 55122 Commercy ; 55125 Contrisson ; 55129 Courouvre ; 55132 Cousances-les-Forges ; 55133 Couvertpuis ; 55142 Dainville-Berthelleville ; 55144 Dammarie-sur-Saulx ; 55145 Damvillers ; 55149 Delut ; 55154 Dieue-sur-Meuse ; 55156 Dombas ; 55171 Eix ; 55181 Etain ; 55186 Fains-Veel ; 55195 Fouchères-aux-Bois ; 55197 Fresnes-au-Mont ; 55200 Fromeréville-les-Vallons ; 55201 Fromezey ; 55214 Givrauvail ; 55215 Gondrecourt-le-Château ; 55224 Haironville ; 55229 Han-sur-Meuse ; 55236 Haudainville ; 55241 Heippes ; 55245 Heudicourt-sous-les-Côtes ; 55246 Héviliers ; 55247 Horville-en-Ornois ; 55248 Houdelaincourt ; 55254 Les Trois-Domaines ; 55266 Lachalade ; 55269 Lahaymeix ; 55288 Lérrouville ; 55291 Ligny-en-Barrois ; 55296 Lisle-en-Rigault ; 55302 Longeville-en-Barrois ; 55307 Louvemont-Côte-du-Poirvre ; 55310 Luzy-Saint-Martin ; 55315 Mandres-en-Barrois ; 55321 Marre ; 55322 Marson-sur-Barboure ; 55324 Marville ; 55326 Maulan ; 55330 Mélingny-le-Grand ; 55331 Mélingny-le-Petit ; 55335 Ménil-sur-Saulx ; 55340 Mogneville ; 55348 Montiers-sur-Saulx ; 55359 Morley ; 55366 Val-d'Ornain ; 55368 Naives-en-Blois ; 55372 Nançois-sur-Ornain ; 55373 Nant-le-Grand ; 55374 Nant-le-Petit ; 55379 Le Neufour ; 55380 Neuville-en-Verdunois ; 55383 Neuville-en-Argonne ; 55385 Nixéville-Blercourt ; 55386 Nonsard-Lamarche ; 55395 Osches ; 55398 Pagny-sur-Meuse ; 55408 Pouilly-sur-Meuse ; 55414 Rancourt-sur-Ornain ; 55424 Remennecourt ; 55427 Revigny-sur-Ornain ; 55430 Ribeaucourt ; 55433 Rignyla-Salle ; 55434 Rigny-Saint-Martin ; 55435 Robert-Espagne ; 55447 Rupt-aux-Nonains ; 55453 Saint-André-en-Barrois ; 55456 Saint-Germain-sur-Meuse ; 55459 Saint-Joire ; 55463 Saint-Mihiel ; 55467 Sampigny ; 55472 Saulvaux ; 55476 Savonnières-devant-Bar ; 55477 Savonnières-en-Perthois ; 55488 Silmont ; 55496 Sorcy-Saint-Martin ; 55497 Les Souhesmes-Rampont ; 55498 Souilly ; 55502 Stenay ; 55504 Tannois ; 55506 Thillombois ; 55516 Tréveray ; 55519 Tronville-en-Barrois ; 55520 Troussey ; 55525 Vadelaincourt ; 55526 Vadonville ; 55527 Varennes-en-Argonne ; 55543 Velaines ; 55545 Verdun ; 55551 Vigneulles-lès-Hattonchâtel ; 55556 Ville-devant-Chaumont ; 55562 Villers-le-Sec ; 55573 Void-Vacon.
FR413	Moselle
	57028 Argancy ; 57031 Ars-Laquenexy ; 57034 Aspach ; 57038 Audun-le-Tiche ; 57039 Augny ; 57041 Aumetz ; 57052 Barst ; 57056 Bébing ; 57058 Behren-lès-Forbach ; 57060 Bénestroff ; 57061 Béning-lès-Saint-Avold ; 57064 Berling ; 57067 Bertrange ; 57069 Berviller-en-Moselle ; 57073 Betting ; 57082 Biding ; 57090 Blanche-Eglise ; 57096 Boulange ; 57106 Bouzonville ; 57114 Brouviller ; 57123 Carling ; 57132 Château-Salins ; 57137 Cheminot ; 57142 Chieulles ; 57145 Coigny ; 57151 Conthil ; 57160 Creutzwald ; 57177 Dieuze ; 57189 Eincheville ; 57193 Ennery ; 57197 Ernestviller ; 57206 Fameck ; 57207 Farébersviller ; 57208 Farschviller ; 57209 Faulquemont ; 57211 Fèves ; 57212 Féy ; 57219 Flévy ; 57221 Florange ; 57222 Folkling ; 57224 Folschviller ; 57227 Forbach ; 57242 Gandrange ; 57251 Goin ; 57264 Guebhenhouse ; 57270 Val-de-Bride ; 57474 Mondelange ; 57283 Hagondange ; 57287 Basse-Ham ; 57289 Hambach ; 57297 Harprich ; 57302 Hattigny ; 57303 Hauconcourt ; 57305 Havange ; 57306 Hayange ; 57309 Héining-lès-Bouzonville ; 57314 Héming ; 57316 Henriville ; 57336 L'Hôpital ; 57343 Illange ; 57377 Landange ; 57379 Landroff ; 57386 Laudrefang ; 57401 Lidrezing ; 57403 Liéhon ; 57411 Lommerange ; 57413 Longeville-lès-Saint-Avold ; 57419 Loupershouse ; 57422 Louvigny ; 57433 Maizières-lès-Metz ; 57438 Malroy ; 57445 Marieulles ; 57447 Marly ; 57448 Marsal ; 57454 Mécleuves ; 57460 Merten ; 57468 Mittelbronn ; 57483 Morhange ; 57485 Morville-lès-Vic ; 57490 Moyenvic ; 57500 Neufmoullins ; 57511 Norroy-le-Veneur ; 57512 Nouilly ; 57521 OÉting ; 57529 Ottange ; 57532 Pagny-lès-Goin ; 57540 Phalsbourg ; 57548 Pontoy ; 57550 Porcellette ; 57565 Rédange ; 57566 Réding ; 57582 Richemont ; 57591 Rombas ; 57593 Roncourt ; 57603 Russange ; 57606 Saint-Avold ; 57607 Sainte-Barbe ; 57614 Saint-Jean-Kourtzerode ; 57620 Sainte-Marie-aux-Chênes ; 57628 Sarraube ; 57630 Sarre-

	bourg ; 57631 Sarreguemines ; 57644 Seingbouse ; 57645 Semécourt ; 57647 Serémange-Erzange ; 57649 Servigny-lès-Sainte-Barbe ; 57652 Sillegny ; 57663 Talange ; 57668 Teting-sur-Nied ; 57669 Théding ; 57670 Thicourt ; 57677 Trémery ; 57679 Tritteling-Redlach ; 57683 Uckange ; 57684 Vahl-Ebersing ; 57694 Vany ; 57709 Vescheim ; 57715 Vigny ; 57720 Villing ; 57722 Vionville ; 57724 Vitry-sur-Orne ; 57746 Willerswald ; 57752 Woustviller ; 57753 Wuisse ; 57757 Yutz ; 57765 Diesen.
FR414	Vosges
	88002 Ahéville ; 88009 Anould ; 88011 Arches ; 88014 Arrentès-de-Corcieux ; 88022 Auzainvilliers ; 88035 Barbey-Seroux ; 88044 Bazoilles-sur-Meuse ; 88055 Bettegney-Saint-Brice ; 88062 Blevaincourt ; 88074 Brechainville ; 88075 La Bresse ; 88079 Bulgnéville ; 88086 Champ-le-Duc ; 88088 La Chapelle-aux-Bois ; 88090 Charmes ; 88095 Châtenois ; 88099 Chavelot ; 88109 Cleurie ; 88114 Contrexéville ; 88115 Corcieux ; 88116 Cornimont ; 88123 Damblain ; 88125 Darney-aux-Chênes ; 88131 Deycimont ; 88134 Dinozé ; 88135 Docelles ; 88144 Domèvre-sous-Montfort ; 88146 Domjulien ; 88147 Dommartin-aux-Bois ; 88155 Domvallier ; 88157 Dounoux ; 88158 Eloyes ; 88164 Estrennes ; 88165 Etival-Clairefontaine ; 88166 Evaux-et-Ménil ; 88170 Ferdrupt ; 88177 La Forge ; 88178 Les Forges ; 88182 Frapelle ; 88188 Fresse-sur-Moselle ; 88190 Frizon ; 88196 Gérardmer ; 88206 Gironcourt-sur-Vraine ; 88209 Golbey ; 88212 Grand ; 88218 Granges-sur-Vologne ; 88233 Harol ; 88241 Houécourt ; 88251 Jeanménil ; 88254 Jorxey ; 88257 Juvaincourt ; 88261 Laval-sur-Vologne ; 88266 Lépages-sur-Vologne ; 88269 Liézey ; 88270 Liffol-le-Grand ; 88276 Lusse ; 88292 Mattaincourt ; 88304 Mirecourt ; 88317 Moussey ; 88319 Moyenmoutier ; 88321 Neufchâteau ; 88326 Neuvillers-sur-Fave ; 88327 Nomexy ; 88328 Nompateize ; 88337 Oncourt ; 88346 La Petite-Raon ; 88358 Pouxieux ; 88359 Prey ; 88364 Puzieux ; 88367 Rambervillers ; 88369 Ramonchamp ; 88372 Raon-l'Étape ; 88374 Rapey ; 88375 Raves ; 88376 Rebeuville ; 88382 Remicourt ; 88386 Remomeix ; 88388 Renauvoid ; 88390 Robécourt ; 88408 Rupt-sur-Moselle ; 88409 Saint-Amé ; 88413 Saint-Dié-des-Vosges ; 88423 Saint-Léonard ; 88424 Sainte-Marguerite ; 88428 Saint-Michel-sur-Meurthe ; 88429 Saint-Nabord ; 88435 Saint-Remy ; 88440 Sandaucourt ; 88445 Saulcy-sur-Meurthe ; 88446 Saulxures-lès-Bulgnéville ; 88447 Saulxures-sur-Moselotte ; 88451 Senones ; 88462 Le Syndicat ; 88464 Tendon ; 88465 Thaon-les-Vosges ; 88466 They-sous-Montfort ; 88468 Le Thillot ; 88469 Thiraucourt ; 88470 Le Tholy ; 88480 Ubexy ; 88481 Uréménil ; 88484 Uzemain ; 88486 Vagney ; 88487 Le Val-d'Ajol ; 88500 Ventron ; 88516 Vittel ; 88520 Les Voivres ; 88525 Vroville ; 88528 Xamontarupt ; 88530 Xertigny ; 88531 Xonrupt-Longemer.
FR42	Alsace
FR422	Haut-Rhin
	68005 Ammerschwihr ; 68011 Aspach-le-Bas ; 68012 Aspach-le-Haut ; 68016 Balgau ; 68020 Bantzenheim ; 68026 Benschwihr ; 68028 Bergheim ; 68041 Blodelsheim ; 68051 Breitenbach-Haut-Rhin ; 68057 Buethwiller ; 68058 Buhl ; 68060 Burnhaupt-le-Haut ; 68062 Carspach ; 68063 Cernay ; 68064 Chalampé ; 68068 Dannemarie ; 68070 Didenheim ; 68071 Diefmatten ; 68082 Ensisheim ; 68086 Falkwiller ; 68088 Feldkirch ; 68091 Fessenheim ; 68104 Geiswasser ; 68107 Gommersdorf ; 68112 Guebwiller ; 68113 Guémar ; 68117 Gunsbach ; 68119 Hagenbach ; 68123 Hattstatt ; 68125 Hecken ; 68129 Heimsbrunn ; 68130 Heiteren ; 68140 Hirtzfelden ; 68144 Hombourg ; 68145 Horbourg-Wihr ; 68146 Houssen ; 68151 Husseren-Wesseling ; 68154 Illzach ; 68155 Ingersheim ; 68161 Katzenthal ; 68178 Lautenbachzell ; 68185 Lièpvre ; 68193 Luttenbach-près-Munster ; 68199 Malmerspach ; 68201 Masevaux ; 68205 Meyenheim ; 68211 Mitzach ; 68217 Moosch ; 68218 Morschwiller-le-Bas ; 68223 Muhlbach-sur-Munster ; 68225 Munchouse ; 68226 Munster ; 68230 Nambshheim ; 68235 Niederhergheim ; 68237 Niedermorschwihr ; 68242 Oberhergheim ; 68252 Ostheim ; 68253 Ottmarsheim ; 68254 Petit-Landau ; 68258 Pulversheim ; 68260 Raedersheim ; 68266 Réguisheim ; 68267 Reiningue ; 68268 Retzwiller ; 68269 Ribeaupville ; 68270 Richwiller ; 68278 Rixheim ; 68280 Rodern ; 68281 Roggenhouse ; 68285 Rorschwihr ; 68287 Rouffach ; 68290 Rustenhart ; 68291 Rumersheim-le-Haut ; 68292 Saint-Amarin ; 68295 Sainte-Croix-en-Plaine ; 68296 Saint-Hippolyte ; 68300 Sausheim ; 68310 Sigolsheim ; 68313 Soppe-le-Bas ; 68315 Soultz-Haut-Rhin ; 68316 Soultzbach-les-Bains ; 68321 Staffelfelden ; 68331 Sundhoffen ; 68335 Thannenkirch ; 68338 Turckheim ; 68343 Ungersheim ; 68344 Urbès ; 68348 Vieux-Thann ; 68354 Walbach ; 68368 Wihr-au-Val ; 68375 Wittelsheim ; 68385 Zimmerbach.
FR43	Franche-Comté
FR431	Doubs
	25011 Allenjoie ; 25031 Audincourt ; 25033 Autechaux-Roide ; 25082 Bourguignon ; 25097 Brognard ; 25188 Dambenois ; 25190 Dampierre-les-Bois ; 25228 Etupes ; 25237 Feschés-le-Châtel ; 25284 Grand-Charmont ; 25304 Hérimoncourt ; 25367 Mandeure ; 25370 Mathay ; 25378 Meslières ; 25388 Montbéliard ; 25428 Nommay ; 25463 Pont-de-Roide ; 25526 Sainte-Suzanne ; 25539 Seloncourt ; 25547 Sochaux ; 25580 Valentigney ; 25614 Vieux-Charmont ; 25632 Voujeaucourt.
FR432	Jura
	39002 Abergement-le-Grand ; 39013 Arbois ; 39028 Aumont ; 39047 Bellefontaine ; 39070 Bourg-de-Sirod ; 39097 Champagnole ; 39106 Charchilla ; 39113 Chassal ; 39120 Châtelneuf ; 39129 Chaux-des-Crotenay ; 39150 Choisey ; 39179 Crenans ; 39189 Damparis ; 39210 Equevillon ; 39228 Foncine-le-Haut ; 39252 Gevry ; 39126 La Chaumusse ; 39131 La Chaux-du-Dombief ; 39283 Lavancia-Epercy ; 39286 Lavans-lès-Saint-Claude ; 39545 Le Vaudioux ; 39184 Les Crozets ; 39424 Les Planches-en-Montagne ; 39297 Longchaumois ; 39307 Maisod ; 39328 Meussia ; 39333 Moirans-en-Montagne ; 39336 Molain ; 39339 Molinges ; 39364 Montrond ; 39367 Morbier ; 39368 Morez ; 39389 Ney ; 39397 Orgelet ; 39401 Oussières ; 39434 Poligny ; 39440 Pratz ; 39448 Rahon ; 39478 Saint-Claude ; 39481 Saint-Germain-en-Montagne ; 39487 Saint-Laurent-en-Grandvaux ; 39491 Saint-Lupicin ; 39494 Saint-Pierre ; 39507 Séligney ; 39510 Septmoncel ; 39517 Sirod ; 39523 Syam ; 39539 Vadans ; 39547 Vaux-lès-Saint-Claude ; 39560 Villard-Saint-Sauveur ; 39570 Villers-les-Bois ; 39571 Villers-Robert ; 39572 Villette-lès-Arbois ; 39579 Viry.
FR433	Haute-Saône
	70055 Baudoncourt ; 70093 Breuches ; 70120 Champagny ; 70168 Conflans-sur-Lanterne ; 70171 Corbenay ; 70178 La Côte ; 70216 Esboz-Brest ; 70240 Fontaine-lès-Luxeuil ; 70245 Fougerolles ; 70258 Froideconche ; 70259 Froideterre ; 70285 Héricourt ; 70128 La Chapelle-lès-Luxeuil ; 70385 La Nouvelle-lès-Lure ; 70411 La Pisseure ; 70304 Linexert ; 70310 Lure ; 70311 Luxeuil-les-Bains ; 70312 Luze ; 70314 Magnivray ; 70321 Magny-Vernois ; 70328 Malbouhans ; 70339 Mélisey ; 70412 Plainemont ; 70413 Plancher-Bas ; 70445 Rignovelle ; 70451 Ronchamp ; 70464 Saint-Germain ; 70467 Saint-Loup-sur-Semouse ; 70473 Saint-Sauveur ; 70475 Saint-Valbert.

FR434	Territoire de Belfort
	90002 Angeot ; 90004 Argiésans ; 90005 Auxelles-Bas ; 90008 Bavilliers ; 90009 Beaucourt ; 90010 Belfort ; 90015 Botans ; 90017 Bourgne ; 90023 Chaux ; 90029 Cravanche ; 90033 Delle ; 90037 Eloie ; 90047 Fontaine ; 90049 Fousse-magne ; 90050 Frais ; 90053 Grandvillars ; 90058 Lachapelle-sous-Rougemont ; 90068 Meroux ; 90072 Morvillars ; 90073 Moval ; 90074 Novillard ; 90075 Offemont ; 90077 Petit-Croix ; 90084 Reppe ; 90088 Rougegoutte ; 90093 Sermamagny ; 90094 Sevenans ; 90096 Thiancourt ; 90097 Trévenans ; 90100 Vauthiermont.
FR51	Pays de la Loire
FR511	Loire-Atlantique
	44007 Aves-sac ; 44013 Besné ; 44036 Châteaubriant ; 44044 Conquereuil ; 44051 Derval ; 44052 Donges ; 44061 Frossay ; 44067 Guémené-Penfao ; 44076 Jans ; 44086 Lusanger ; 44103 Montoir-de-Bretagne ; 44105 Mouais ; 44113 Nozay ; 44116 Paimbœuf ; 44129 Pontchâteau ; 44153 Saint-Aubin-des-Châteaux ; 44184 Saint-Nazaire ; 44185 Saint-Nicolas-de-Redon ; 44187 Saint-Père-en-Retz ; 44192 Saint-Viaud ; 44210 Trignac.
FR512	Maine-et-Loire
	49002 Allonnes ; 49004 Andard ; 49013 Auver-se ; 49018 Baugé ; 49021 Beaufort-en-Vallée ; 49042 Brain-sur-l'Authion ; 49060 Chacé ; 49106 Corné ; 49110 Corzé ; 49112 Le Coudray-Macouard ; 49119 Daumeray ; 49123 Distré ; 49127 Durtal ; 49157 Le Guédéniau ; 49180 Longué-Jumelles ; 49188 Marcé ; 49194 Mazé ; 49213 Montpollin ; 49215 Montreuil-Bellay ; 49228 Noyant ; 49241 Le Plessis-Grammoire ; 49245 Pontigné ; 49303 Saint-Martin-d'Arcé ; 49323 Saint-Sylvain-d'Anjou ; 49326 Sarrigné ; 49328 Saumur ; 49333 Seiches-sur-le-Loir ; 49353 Trélazé ; 49362 Var-rains ; 49364 Vaudelnay ; 49372 Le Vieil-Baugé ; 49378 Vivy.
FR513	Mayenne
	53007 Argentré ; 53008 Aron ; 53014 Azé ; 53045 La Brûlatte ; 53049 Châlons-du-Maine ; 53054 Changé ; 53056 La Chapelle-Anthénaise ; 53062 Château-Gontier ; 53072 Commer ; 53094 Entrammes ; 53101 Fromentières ; 53103 Le Genest-Saint-Isle ; 53108 La Gravelle ; 53130 Laval ; 53137 Loiron ; 53140 Louverné ; 53146 Martigné-sur-Mayenne ; 53147 Mayenne ; 53162 Moulay ; 53174 Parné-sur-Braye ; 53182 Port-Brillet ; 53201 Saint-Berthevin ; 53262 Soulgé-sur-Ouette ; 53267 Vaiges ; 53273 Villiers-Charlemagne.
FR514	Sarthe
	72003 Allonnes ; 72011 Assé-le-Boisne ; 72012 Assé-le-Riboul ; 72013 Aubigné-Racan ; 72021 Avoise ; 72022 Le Bailleur ; 72034 Bérus ; 72044 Bousse ; 72056 Champfleu-r ; 72075 Chemiré-le-Gaudin ; 72080 Cherré ; 72082 Le Chevain ; 72084 Clermont-Créans ; 72093 Cormes ; 72110 Cros-mières ; 72138 Fresnay-sur-Sarthe ; 72141 Gesnes-le-Gandelin ; 72160 Lavernat ; 72167 Louailles ; 72169 Louplande ; 72173 Luceau ; 72175 Luché-Pringé ; 72176 Le Lude ; 72177 Maigné ; 72181 Le Mans (P : IRIS 24 : Gare, Batignolles, Sables or, Miroir, Saint-Georges, Riffaudières, Heuze, Université, Ardriers, Oasis, Novaxis, ZA 1, ZA 2, Saint-Lazare, Carnot, Chanzy, Pontlieue, Cretois, Bertinière, Newton, Sablonière, Sablons Centre, Petit Louvre, Epau) ; 72180 Mamers ; 72185 Mareil-sur-Loir ; 72186 Maresché ; 72199 Moitron-sur-Sarthe ; 72215 Neufchâtel-en-Saosnois ; 72237 Pirmil ; 72266 Saint-Aubin-de-Locquenay ; 72273 Saint-Christophe-du-Jambet ; 72276 Saint-Cosme-en-Varais ; 72295 Saint-Longis ; 72318 Saint-Rigomer-des-Bois ; 72336 Solesmes ; 72337 Sougé-le-Ganelon ; 72346 La Suze-sur-Sarthe ; 72347 Tassé ; 72364 Vaas ; 72374 Villaines-la-Carelle ; 72377 Villaines-sous-Malicorne ; 72378 Vion ; 72381 Voivres-lès-le-Mans.
FR515	Vendée
	85003 Aizenay ; 85005 Antigny ; 85008 Aubigny ; 85026 La Boissière-des-Landes ; 85033 Bourneau ; 85034 Bournezeau ; 85043 Chaillé-sous-les-Ormeaux ; 85044 Chaix ; 85046 La Chaize-le-Vicomte ; 85051 Chantonnay ; 85058 Chasnaix ; 85059 La Châtaigneraie ; 85061 Château-Guibert ; 85069 Les Clouzeaux ; 85092 Fontenay-le-Comte ; 85093 Fougeré ; 85110 L'Hermenault ; 85126 Longèves ; 85128 Luçon ; 85131 Les Magnils-Reigniers ; 85135 Mareuil-sur-Lay-Dissais ; 85137 Marsais-Sainte-Radégonde ; 85156 Moutiers-les-Mauxfaits ; 85158 Mouzeuil-Saint-Martin ; 85159 Nalliers ; 85160 Nesmy ; 85174 Petosse ; 85191 La Roche-sur-Yon ; 85199 Saint-Aubin-la-Plaine ; 85200 Saint-Avaugourd-des-Landes ; 85209 Saint-Etienne-de-Brillouet ; 85213 Saint-Florent-des-Bois ; 85216 Sainte-Gemme-la-Plaine ; 85223 Sainte-Hermine ; 85233 Saint-Jean-de-Beugné ; 85285 Le Tablier ; 85291 Thorigny ; 85299 Velluire ; 85300 Venansault ; 85305 Vouvant.
FR52	Bretagne
FR521	Côtes-d'Armor
	22004 Bégard ; 22020 Broons ; 22030 Caouënnec-Lanvézéac ; 22034 Cavan ; 22038 Châtelaudren ; 22049 Créhen ; 22061 Glomel ; 22067 Grâce ; 22068 Grâce-Uzel ; 22080 L'Hermitage-Lorge ; 22084 Jugon-les-Lacs ; 22093 Lamballe ; 22097 La Landec ; 22104 Languédias ; 22105 Languenan ; 22113 Lannion ; 22118 Lanvallay ; 22133 Loscouët-sur-Meu ; 22136 Loudéac ; 22137 Maël-Carhaix ; 22147 Merdrignac ; 22151 Meslin ; 22158 Mûr-de-Bretagne ; 22164 Pédernec ; 22171 Plaintel ; 22182 Plélo ; 22188 Plerneuf ; 22190 Pleslin-Trigavou ; 22193 Plestan ; 22206 Plouagat ; 22215 Ploufragan ; 22220 Plouguernevel ; 22223 Plouisy ; 22225 Ploumagoar ; 22240 Plumaugat ; 22245 Pluzunet ; 22246 Pommeret ; 22157 Le Moustoir ; 22259 Quévert ; 22266 Rostrenen ; 22272 Saint-Agathon ; 22277 Saint-Brandan ; 22279 Saint-Caradec ; 22300 Saint-Hervé ; 22304 Saint-Jean-Kerdaniel ; 22307 Saint-Julien ; 22321 Saint-Nicolas-du-Pélem ; 22331 Sainte-Tréphine ; 22339 Taden ; 22348 Trédias ; 22360 Tréguoux ; 22364 Trélivet ; 22369 Trémeur ; 22371 Trémoré ; 22372 Trémuson ; 22376 Trévé ; 22388 Vildé-Guingalan ; 22389 Yffiniac.
FR522	Finistère
	29004 Bannalec ; 29019 Brest (P : cantons Brest-Centre ; Brest-L'Hermitage-Gouesnou ; Brest-Saint-Marc) ; 29020 Briec ; 29024 Carhaix-Plouguer ; 29026 Châteaulin ; 29027 Châteauneuf-du-Faou ; 29029 Clédén-Poher ; 29030 Cléder ; 29031 Clohars-Carnoët ; 29036 Collorec ; 29046 Douarnenez ; 29047 Le Drennek ; 29051 Ergué-Gabéric ; 29053 Le Faou ; 29061 Gouesnou ; 29067 Guerlesquin ; 29068 Guiclan ; 29075 Guipavas ; 29081 Huelgoat ; 29087 Le Juch ; 29089 Kergloff ; 29095 Kersaint-Plabennec ; 29097 Lampaul-Guimiliau ; 29102 Landeleau ; 29105 Landivisiau ;

	29106 Landrévarzec ; 29123 Lennon ; 29126 Loc-Brévalaire ; 29128 Loc-Eguiner ; 29129 Locmaria-Berrien ; 29134 Locronan ; 29142 Lothey ; 29144 La Martyre ; 29147 Mellac ; 29148 Mespaul ; 29151 Morlaix ; 29156 Pencran ; 29162 Pleyben ; 29169 Plogonnec ; 29175 Plonévez-du-Faou ; 29179 Ploudaniel ; 29180 Ploudiry ; 29181 Plouédern ; 29183 Plouégat-Moysan ; 29184 Plouénan ; 29185 Plouescat ; 29199 Plouigneau ; 29205 Plounévezel ; 29209 Plouvien ; 29211 Plouyé ; 29222 Port-Launay ; 29227 Poullaouen ; 29233 Quimperlé ; 29234 Rédené ; 29236 Riec-sur-Belon ; 29241 Rosporden ; 29245 Saint-Divy ; 29247 Saint-Evarzec ; 29254 Saint-Martin-des-Champs ; 29259 Saint-Pol-de-Léon ; 29263 Saint-Ségal ; 29265 Sainte-Sève ; 29266 Saint-Thégonnec ; 29269 Saint-Thurien ; 29272 Saint-Yvi ; 29274 Scaër ; 29277 Sizun ; 29279 Taulé ; 29285 Tréflaouenan ; 29297 Tréméven ; 29300 Le Trévoux ; 29301 Trézilidé ; 29302 Pont-de-Buis-lès-Quimerch.
FR523	Ille-et-Vilaine
	35002 Amanlis ; 35004 Antrain ; 35013 Bains-sur-Oust ; 35032 Bourgbarré ; 35052 Champeaux ; 35066 Chartres-de-Bretagne ; 35068 Châteaubourg ; 35083 Coglès ; 35088 Corps-Nuds ; 35096 Domagné ; 35115 Fougères ; 35117 Gaël ; 35136 Janzé ; 35137 Javené ; 35141 Landavran ; 35150 Lécousse ; 35162 Louvigné-du-Désert ; 35184 Montauban-de-Bretagne ; 35191 Montours ; 35192 Montreuil-des-Landes ; 35207 Noyal-sur-Vilaine ; 35214 Parcé ; 35220 Piré-sur-Seiche ; 35230 Poilley ; 35234 Quédillac ; 35243 Romagné ; 35257 Saint-Brice-en-Coglès ; 35260 Saint-Christophe-des-Bois ; 35266 Saint-Erblon ; 35267 Saint-Etienne-en-Coglès ; 35283 Saint-Jean-sur-Vilaine ; 35294 Sainte-Marie ; 35303 Saint-Ouen-la-Rouërie ; 35310 Saint-Sauveur-des-Landes ; 35323 La Selle-en-Coglès ; 35324 La Selle-en-Luitré ; 35327 Servon-sur-Vilaine ; 35328 Sixt-sur-Aff ; 35330 Taillis ; 35357 Villamée ; 35363 Pont-Péan.
FR524	Morbihan
	56006 Augan ; 56010 Baud ; 56012 Beignon ; 56017 Bignan ; 56020 Bohal ; 56021 Brandérion ; 56027 Buléon ; 56033 Carentoir ; 56036 Caudan ; 56037 La Chapelle-Caro ; 56038 La Chapelle-Gaceline ; 56057 Le Faouët ; 56061 La Gacilly ; 56065 Gourhel ; 56066 Gourin ; 56070 Guégon ; 56074 Guénin ; 56075 Guer ; 56079 Guillac ; 56081 Guiscriff ; 56090 Inzinzac-Lochrist ; 56091 Josselin ; 56094 Kervignac ; 56097 Landévant ; 56101 Languidic ; 56104 Lanvaudan ; 56105 Lanvégen ; 56117 Locminé ; 56122 Loyat ; 56127 Mauron ; 56139 Montertelot ; 56140 Moréac ; 56144 Naizin ; 56145 Néant-sur-Yvel ; 56146 Neulliac ; 56151 Noyal-Pontivy ; 56159 Pleucadeuc ; 56165 Ploërmel ; 56166 Plouay ; 56170 Plouray ; 56174 Plumelin ; 56177 Pluvigner ; 56180 Porcaro ; 56197 Le Roc-Saint-André ; 56204 Saint-Allouestre ; 56213 Saint-Gérard ; 56215 Saint-Gonnery ; 56222 Saint-Jean-Brévelay ; 56225 Saint-Léry ; 56237 Saint-Thuriau ; 56244 Sérent ; 56246 Le Sourn.
FR53	Poitou-Charentes
FR531	Charente
	16002 Les Adjots ; 16019 Asnières-sur-Nouère ; 16028 Barbezieux-Saint-Hilaire ; 16030 Barret ; 16056 Bourg-Charente ; 16057 Bouteville ; 16069 Cellettes ; 16070 Chabanais ; 16076 Champagne-Mouton ; 16078 Champniers ; 16085 Chas-seneuil-sur-Bonnieure ; 16089 Châteaubernard ; 16090 Châteauneuf-sur-Charente ; 16093 Chazelles ; 16106 Confolens ; 16113 La Couronne ; 16132 Etagnac ; 16134 Exideuil ; 16138 Fléac ; 16140 Fontclaireau ; 16141 Fontenille ; 16143 Fouquebrune ; 16150 Gensac-la-Pallue ; 16154 Gond-Pontouvre ; 16157 Le Grand-Madieu ; 16163 Hiersac ; 16166 L'Isle-d'Espagnac ; 16175 Jurignac ; 16177 Ladiville ; 16191 Lonnes ; 16192 Roumazières-Loubert ; 16195 Lus-sac ; 16198 Magnac-Lavalette-Villars ; 16200 Maine-de-Boixe ; 16205 Manot ; 16206 Mansle ; 16217 Merpins ; 16223 Montbron ; 16232 Mornac ; 16236 Mouthiers-sur-Boëme ; 16244 Nersac ; 16259 La Péruse ; 16280 Rivières ; 16281 La Rochefoucauld ; 16287 Rouillet-Saint-Estèphe ; 16291 Ruelle-sur-Touvre ; 16292 Ruffec ; 16295 Saint-Amant-de-Boixe ; 16298 Saint-Amant-de-Nouère ; 16308 Saint-Claud ; 16337 Saint-Maurice-des-Lions ; 16341 Saint-Michel ; 16343 Saint-Preuil ; 16344 Saint-Projet-Saint-Constant ; 16348 Saint-Saturnin ; 16358 Saint-Yrieix-sur-Charente ; 16359 Salles-d'Angles ; 16361 Salles-de-Villefagnan ; 16366 Segonzac ; 16376 Suris ; 16379 Taponnat-Fleurance ; 16393 Vars ; 16403 Le Vieux-Cérier ; 16405 Vignolles ; 16406 Vilhonneur ; 16408 Villebois-Lavalette ; 16410 Villegats ; 16414 Villognon ; 16421 Vouthon.
FR532	Charente-Maritime
	17003 Aigrefeuille-d'Aunis ; 17005 Allas-Bocage ; 17006 Allas-Champagne ; 17008 Andilly ; 17012 Annezay ; 17013 Antezant-la-Chapelle ; 17016 Archiac ; 17017 Archingéay ; 17020 Arthenac ; 17028 Aytré ; 17032 Ballon ; 17036 Beaugeay ; 17038 Bedenac ; 17039 Belluire ; 17046 Bignay ; 17049 Blanzay-sur-Boutonne ; 17053 Bords ; 17059 Bourgneuf ; 17063 Breuil-la-Roerte ; 17065 Breuil-Magné ; 17069 Brives-sur-Charente ; 17074 Bussac-Forêt ; 17077 Cercoux ; 17080 Chambon ; 17086 Chaniers ; 17087 Chantemerle-sur-la-Soie ; 17091 Charron ; 17097 Le Chay ; 17103 Chervettes ; 17104 Chevenceaux ; 17110 Clérac ; 17118 Corignac ; 17128 Courcoury ; 17130 Coux ; 17136 Croix-Chapeau ; 17138 Dampierre-sur-Boutonne ; 17150 Les Eglises-d'Argenteuil ; 17157 Fenioux ; 17165 Fontenet ; 17166 Forges ; 17167 Le Fouilloux ; 17172 Gémozac ; 17173 La Genétouze ; 17179 Les Gonds ; 17181 Grandjean ; 17193 La Jarne ; 17196 Jazennes ; 17197 Jonzac ; 17202 Landes ; 17211 Loulay ; 17218 Marans ; 17226 Mazeray ; 17240 Montendre ; 17241 Montguyon ; 17242 Montils ; 17243 Montlieu-la-Garde ; 17263 Nieul-le-Virouil ; 17266 Les Nouillers ; 17271 Paillé ; 17274 Périgny ; 17275 Pessines ; 17277 Saint-Denis-du-Pin ; 17278 Pisany ; 17283 Pons ; 17285 Port-d'Envaux ; 17295 Réaux ; 17299 Rochefort ; 17305 Rouffignac ; 17308 Saint-Agnant ; 17331 Saint-Genis-de-Saintonge ; 17336 Saint-Georges-des-Coteaux ; 17339 Saint-Germain-de-Lusignan ; 17345 Saint-Hilaire-du-Bois ; 17347 Saint-Jean-d'Angély ; 17350 Saint-Julien-de-l'Escap ; 17352 Saint-Laurent-de-la-Barrière ; 17354 Saint-Léger ; 17356 Saint-Loup ; 17363 Saint-Martial-de-Vitaterne ; 17375 Saint-Nazaire-sur-Charente ; 17376 Saint-Ouen-d'Aunis ; 17378 Saint-Palais-de-Négrignac ; 17379 Saint-Palais-de-Phiolin ; 17381 Saint-Pardoult ; 17384 Saint-Pierre-de-l'Île ; 17393 Saint-Romain-de-Benet ; 17397 Saint-Savinien ; 17401 Saint-Séverin-sur-Boutonne ; 17402 Saint-Sigismond-de-Clermont ; 17407 Sainte-Soulle ; 17415 Saintes ; 17417 Salignac-de-Mirambeau ; 17418 Salignac-sur-Charente ; 17420 Salles-sur-Mer ; 17429 Soubise ; 17434 Surgères ; 17435 Taillant ; 17436 Taillebourg ; 17440 Ternant ; 17443 Thairé ; 17444 Thénac ; 17448 Tonnav-Boutonne ; 17449 Tonnav-Charente ; 17450 Torxé ; 17460 Varzay ; 17465 La Vergne ; 17474 Villeneuve-la-Comtesse ; 17481 Voissay ; 17484 Port-des-Barques.
FR533	Deux-Sèvres
	79005 Airvault ; 79008 Amailloux ; 79022 Availles-Thouarsais ; 79024 Azay-le-Brûlé ; 79030 Beaussais ; 79042 Bougon ; 79048 La Crèche ; 79049 Bressuire ; 79050 Bretignolles ; 79061 Celles-sur-Belle ; 79062 Cerizay ; 79066 Champdeniers-Saint-Denis ; 79079 Mauléon ; 79080 Châtillon-sur-Thouet ; 79088 Chiché ; 79098 La Couarde ; 79103 Courlay ; 79109 Eclairé ; 79125 Fors ; 79128 François ; 79133 Germond-Rouvre ; 79137 Granzay-Gript ; 79141 Irais ; 79150 Limalonges ; 79157 Louzy ; 79159 Luché-Thouarsais ; 79161 Luzay ; 79172 Mazières-en-Gâtine ; 79179 Moncoutant ; 79180 Montalembert ; 79184 La Mothe-Saint-Héray ; 79195 Neuil-les-Aubiers ; 79202 Parthenay ; 79210 Le

	Pin ; 79213 Pompaire ; 79216 Prahecq ; 79238 Saint-Aubin-du-Plain ; 79240 Sainte-Blandine ; 79249 Saint-Gelais ; 79252 Saint-Généroux ; 79259 Saint-Jean-de-Thouars ; 79260 Saint-Jouin-de-Marnes ; 79264 Saint-Léger-de-la-Martinière ; 79270 Saint-Maixent-l'École ; 79273 Saint-Martin-de-Bernegoue ; 79289 Saint-Pierre-des-Echaubrognes ; 79299 Saint-Varent ; 79307 Sauzé-Vaussais ; 79318 Soutiers ; 79329 Thouars ; 79353 Vitré ; 79354 Vouhé ; 79355 Vouillé.
FR534	Vienne
	86006 Antigny ; 86014 Availles-en-Châtellerauld ; 86016 Avanton ; 86019 Beaumont ; 86025 Béthines ; 86031 Bonnes ; 86046 Cenon-sur-Vienne ; 86058 La Chapelle-Moulière ; 86059 Chapelle-Viviers ; 86062 Chasseneuil-du-Poitou ; 86066 Châtellerauld ; 86070 Chauvigny ; 86074 Chiré-en-Montreuil ; 86075 Chouppes ; 86076 Cissé ; 86078 Civray ; 86084 Coulonges ; 86092 Dangé-Saint-Romain ; 86095 Dissay ; 86100 Fontaine-le-Comte ; 86111 Ingrandes ; 86115 Jaunay-Clan ; 86126 Leignes-sur-Fontaine ; 86132 Liglet ; 86133 Ligugé ; 86137 Loudun ; 86140 Lussac-les-Châteaux ; 86149 Martaisé ; 86158 Migné-Auxances ; 86160 Mirebeau ; 86161 Moncontour ; 86165 Montmorillon ; 86169 Morton ; 86171 Moussac ; 86173 Mouterre-Silly ; 86174 Naintré ; 86176 Nérignac ; 86177 Neuville-de-Poitou ; 86190 Persac ; 86191 Pindray ; 86210 Roiffé ; 86222 Saint-Georges-lès-Baillargeaux ; 86223 Saint-Germain ; 86225 Saint-Jean-de-Sauves ; 86229 Saint-Léger-de-Montbrillais ; 86231 Saint-Macoux ; 86233 Valdivienne ; 86237 Saint-Pierre-d'Exideuil ; 86246 Saint-Savin ; 86247 Saint-Saviol ; 86270 Thollet ; 86271 Thurageau ; 86273 La Trimouille ; 86274 Les Trois-Moutiers ; 86281 Vendeuvre-du-Poitou ; 86289 Le Vigeant ; 86291 Villemort ; 86294 Vouillé ; 86295 Voulême ; 86297 Vouneuil-sous-Biard.
FR61	Aquitaine
FR611	Dordogne
	24010 Annesse-et-Beaulieu ; 24011 Antonne-et-Trigonant ; 24016 Augignac ; 24023 Baneuil ; 24032 Beaunonne ; 24035 Belvès ; 24037 Bergerac ; 24038 Bertric-Burée ; 24053 Boulzac ; 24082 Carsac-Aillac ; 24088 Cause-de-Clérans ; 24096 Champagnac-de-Belair ; 24110 La Chapelle-Montabourlet ; 24117 Chavagnac ; 24124 Clermont-d'Excideuil ; 24129 Condat-sur-Trincou ; 24130 Condat-sur-Vézère ; 24138 Coulounieix-Chamiers ; 24145 Creysse ; 24165 Eygurande-et-Gardedeuil ; 24171 Eyzerac ; 24194 Gardonne ; 24197 Ginestet ; 24223 Lalinde ; 24225 Lamonzie-Saint-Martin ; 24229 Le Lardin-Saint-Lazare ; 24233 Laveyssière ; 24234 Les Lèches ; 24242 Liorac-sur-Louyre ; 24252 Marcillac-Saint-Quentin ; 24253 Mareuil ; 24256 Marsac-sur-l'Isle ; 24263 Mazeyrolles ; 24271 Milhac-de-Nontron ; 24294 Montpon-Ménéstérol ; 24295 Montrem ; 24299 Mussidan ; 24308 Négrondes ; 24309 Neuvic ; 24311 Nontron ; 24312 Notre-Dame-de-Sanilhac ; 24328 Piégut-Pluviers ; 24340 Prigonrieux ; 24341 Proissans ; 24352 Ribérac ; 24354 La Roche-Chalais ; 24362 Sainte-Alvère ; 24364 Saint-Amand-de-Coly ; 24372 Saint-Astier ; 24407 Sainte-Foy-de-Longas ; 24409 Saint-Front-de-Pradoux ; 24412 Saint-Geniès ; 24417 Saint-Germain-des-Prés ; 24424 Saint-Jean-d'Ataux ; 24429 Saint-Jory-las-Bloux ; 24436 Saint-Laurent-des-Hommes ; 24437 Saint-Laurent-des-Vignes ; 24439 Saint-Laurent-sur-Manoire ; 24442 Saint-Léon-sur-l'Isle ; 24444 Saint-Louis-en-l'Isle ; 24445 Saint-Marcel-du-Périgord ; 24449 Saint-Martial-d'Artenset ; 24453 Saint-Martin-de-Fressengeas ; 24455 Saint-Martin-de-Ribérac ; 24462 Saint-Médard-de-Mussidan ; 24463 Saint-Médard-d'Excideuil ; 24471 Sainte-Nathalène ; 24479 Saint-Pardoux-la-Rivière ; 24496 Saint-Romain-et-Saint-Clément ; 24499 Saint-Sauveur ; 24504 Saint-Sulpice-de-Roumagnac ; 24509 Saint-Vincent-de-Connezac ; 24512 Saint-Vincent-le-Paluel ; 24517 Salles-de-Belvès ; 24537 Siorac-de-Ribérac ; 24540 Soroges ; 24543 Sourzac ; 24547 Terrasson-Lavilledieu ; 24551 Thiviers ; 24554 La Tour-Blanche ; 24557 Trélissac ; 24567 Vaunac ; 24573 Verteillac ; 24582 Villars ; 24586 Villeteureix.
FR612	Gironde
	33001 Abzac ; 33002 Aillas ; 33004 Ambès ; 33022 Avensan ; 33029 Le Barp ; 33032 Bassens ; 33042 Belin-Béliet ; 33046 Bernos-Beaulac ; 33047 Berson ; 33051 Biganos ; 33056 Blanquefort ; 33095 Captieux ; 33144 Cudos ; 33172 Fours ; 33177 Gaillan-en-Médoc ; 33193 Grayan-et-l'Hôpital ; 33200 Le Haillan ; 33212 Labescau ; 33222 Lalande-de-Pomerol ; 33235 Lavazan ; 33240 Lesparre-Médoc ; 33243 Libourne ; 33261 Lussac ; 33280 Mazion ; 33284 Mios ; 33290 Montagne ; 33309 Ordonnac ; 33314 Pauillac ; 33318 Pessac ; 33325 Plassac ; 33347 Puynormand ; 33348 Queyrac ; 33364 Saillans ; 33370 Saint-Androny ; 33373 Saint-Antoine-sur-l'Isle ; 33395 Saint-Estèphe ; 33422 Saint-Jean-d'Illac ; 33434 Saint-Louis-de-Montferland ; 33458 Saint-Paul ; 33475 Saint-Seurin-de-Bourg ; 33476 Saint-Seurin-de-Cadourne ; 33478 Saint-Seurin-sur-l'Isle ; 33484 Saint-Symphorien ; 33486 Saint-Trojan ; 33494 Salaunes ; 33500 Samonac ; 33511 Sendets ; 33514 Soulac-sur-Mer ; 33517 Soussans ; 33519 Le Taillan-Médoc ; 33526 Tayac ; 33528 Le Temple ; 33541 Vensac ; 33542 Vérac ; 33544 Le Verdon-sur-Mer ; 33548 Villegeouge.
FR613	Landes
	40001 Aire-sur-l'Adour ; 40002 Amou ; 40004 Angresse ; 40014 Arue ; 40018 Audon ; 40020 Aurice ; 40022 Bahus-Soubiran ; 40031 Bégaar ; 40049 Bordères-et-Lamensans ; 40058 Cachen ; 40074 Castel-Sarrazin ; 40075 Castets ; 40080 Cazères-sur-l'Adour ; 40089 Doazit ; 40090 Donzacq ; 40094 Escource ; 40097 Eugénie-les-Bains ; 40110 Geaune ; 40112 Gibret ; 40119 Hagetmau ; 40122 Haut-Mauco ; 40126 Hinx ; 40129 Josse ; 40132 Labatut ; 40134 Labouheyre ; 40135 Labrit ; 40142 Lalouque ; 40147 Laurède ; 40150 Léon ; 40151 Lesgor ; 40152 Lesperon ; 40154 Lévignacq ; 40155 Linxe ; 40156 Liposthey ; 40158 Losse ; 40167 Luxey ; 40168 Magescq ; 40169 Maillas ; 40179 Mées ; 40184 Mimizan ; 40186 Misson ; 40191 Montaut ; 40194 Montfort-en-Chalosse ; 40197 Morcenx ; 40201 Mugron ; 40208 Onard ; 40211 Orist ; 40217 Parentis-en-Born ; 40219 Payros-Cazautets ; 40227 Pissos ; 40228 Pomarez ; 40230 Pontonx-sur-l'Adour ; 40235 Poyanne ; 40236 Poyartin ; 40243 Rion-des-Landes ; 40245 Roquefort ; 40249 Saint-Aubin ; 40260 Saint-Geours-d'Auribat ; 40261 Saint-Geours-de-Maremne ; 40262 Saint-Gor ; 40269 Saint-Lon-les-Mines ; 40276 Saint-Michel-Escalus ; 40278 Saint-Paul-en-Born ; 40282 Saint-Sever ; 40284 Saint-Vincent-de-Tyrosse ; 40286 Samadet ; 40288 Sarbazan ; 40293 Saubusse ; 40295 Saugnacq-et-Muret ; 40297 Le Sen ; 40303 Solférino ; 40304 Soorts-Hossegor ; 40305 Sorbets ; 40307 Sore ; 40310 Soustons ; 40312 Tarnos ; 40313 Tartas ; 40315 Thétiou ; 40317 Tosse ; 40321 Urgons ; 40326 Vielle-Saint-Girons ; 40330 Villeneuve ; 40332 Ychoux ; 40333 Ygos-Saint-Saturnin.
FR614	Lot-et-Garonne
	47004 Aiguillon ; 47006 Allez-et-Cazeneuve ; 47007 Allons ; 47009 Andiran ; 47027 Bias ; 47029 Blanquefort-sur-Briolance ; 47032 Bon-Encontre ; 47038 Bourran ; 47040 Brax ; 47045 Calignac ; 47049 Casseneuil ; 47052 Casteljaloux ; 47053 Castella ; 47069 Colayrac-Saint-Cirq ; 47072 Courbiac ; 47077 Cuzorn ; 47078 Damazan ; 47090 Espièges ; 47091 Estillac ; 47095 Fauillet ; 47097 Feugarolles ; 47098 Fieux ; 47100 Foulayronnes ; 47103 Frézhou ; 47106 Fumel ; 47108 Gaujac ; 47139 Lasserre ; 47143 Lavardac ; 47157 Marmande ; 47160 Masquières ; 47168 Miramont-de-Guyenne ; 47179 Monsempron-Libos ; 47180 Montagnac-sur-Auvignon ; 47185 Montayral ; 47191 Montpoullan ;

	47196 Nicole ; 47201 Le Passage ; 47203 Penne-d'Agenais ; 47205 Pindères ; 47209 Pont-du-Casse ; 47210 Port-Sainte-Marie ; 47225 Roquefort ; 47228 Saint-Antoine-de-Ficalba ; 47233 Sainte-Bazeille ; 47237 Sainte-Colombe-de-Villeneuve ; 47238 Sainte-Colombe-en-Bruilhois ; 47242 Saint-Front-sur-Lémance ; 47250 Saint-Léger ; 47252 Sainte-Livrade-sur-Lot ; 47263 Saint-Pardoux-du-Breuil ; 47280 Saint-Sylvestre-sur-Lot ; 47283 Saint-Vite ; 47285 Samazan ; 47292 Sauveterre-la-Lémance ; 47298 Sènestis ; 47301 Seyches ; 47304 Taillebourg ; 47307 Thézac ; 47310 Tonneins ; 47315 Trentels ; 47323 Villeneuve-sur-Lot ; 47326 Virazeil.
FR615	Pyrénées-Atlantiques
	64003 Abidos ; 64005 Abos ; 64006 Accous ; 64010 Aicirits-Camou-Suhast ; 64034 Arbérats-Sillègue ; 64035 Arbonne ; 64036 Arbouet-Sussaute ; 64038 Arcangues ; 64049 Aroue-Ithorots-Olhaïby ; 64051 Arraute-Charritte ; 64061 Artix ; 64062 Arudy ; 64065 Ascain ; 64067 Assat ; 64083 Autevielle-Saint-Martin-Bideren ; 64086 Ayherre ; 64100 Bassus-sarry ; 64104 Bedous ; 64106 Béhasque-Lapiste ; 64117 Bézingrand ; 64125 Bidart ; 64126 Bidos ; 64130 Biriattou ; 64131 Biron ; 64134 Bonloc ; 64138 Bordes ; 64139 Bosdarros ; 64140 Boucau ; 64147 Briscous ; 64160 Cambo-les-Bains ; 64161 Came ; 64168 Carresse-Cassaber ; 64184 Cescau ; 64187 Charritte-de-Bas ; 64189 Ciboure ; 64202 Domezain-Berraute ; 64206 Escot ; 64209 Escout ; 64214 Espès-Undurein ; 64247 Gotein-Libarrenx ; 64249 Guéthary ; 64252 Gurmençon ; 64256 Hasparren ; 64263 L'Hôpital-d'Orion ; 64269 Idron ; 64279 Itxassou ; 64300 Lacq ; 64301 Lagor ; 64304 Lahonce ; 64305 Lahontan ; 64312 Lanneplaa ; 64336 Lescun ; 64367 Maslaçq ; 64371 Mauléon-Licharre ; 64376 Meillon ; 64378 Menditte ; 64393 Monein ; 64396 Mont ; 64399 Montardon ; 64407 Mouguerre ; 64410 Mourenx ; 64413 Narcastet ; 64418 Noguères ; 64421 Ogeu-les-Bains ; 64422 Oloron-Sainte-Marie ; 64425 Orègue ; 64430 Orthez ; 64431 Os-Marsillon ; 64443 Pardies ; 64461 Puyoô ; 64483 Saint-Jean-de-Luz ; 64493 Saint-Palais ; 64494 Saint-Pé-de-Léren ; 64496 Saint-Pierre-d'Irube ; 64499 Salies-de-Béarn ; 64505 Sarpourenx ; 64506 Sarrance ; 64509 Sauguis-Saint-Etienne ; 64511 Sauvagnon ; 64513 Sauveterre-de-Béarn ; 64519 Serres-Castet ; 64521 Serres-Sainte-Marie ; 64522 Sévignacq-Meyracq ; 64533 Tardets-Sorholus ; 64535 Tarsacq ; 64537 Trois-Villes ; 64545 Urrugne ; 64546 Urt ; 64549 Uzein ; 64554 Viellenave-d'Arthez ; 64558 Villefranque ; 64559 Viudos-Abense-de-Bas.
FR62	Midi-Pyrénées
FR621	Ariège
	09001 Aigues-Juntes ; 09003 L'Aiguillon ; 09015 Arignac ; 09021 Artix ; 09028 Aulos ; 09030 Auzat ; 09039 La Bastide-de-Bousignac ; 09042 La Bastide-de-Sérou ; 09047 Bélesta ; 09064 Bouan ; 09077 Capoulet-et-Junac ; 09079 Carla-Bayle ; 09086 Caumont ; 09090 Cazaux ; 09102 Coutens ; 09106 Dreuilhe ; 09109 Durfort ; 09110 Encourtiech ; 09111 Engomer ; 09117 Esplas ; 09118 Esplas-de-Sérou ; 09119 Eycheil ; 09122 Foix ; 09124 Le Fossat ; 09132 Gaudiès ; 09143 Illier-et-Laramade ; 09153 Lapenne ; 09156 Larnat ; 09157 Laroque-d'Olmes ; 09160 Lavelanet ; 09169 Limbrassac ; 09185 Mazères ; 09188 Mercus-Garrabet ; 09194 Mirepoix ; 09201 Montégut-en-Couserans ; 09207 Montgaillard ; 09208 Montgauch ; 09214 Moulis ; 09217 Niaux ; 09225 Pamiers ; 09235 Prat-Bonrepaux ; 09238 Les Pujols ; 09244 Rieucros ; 09247 Rivèrenet ; 09256 Saint-Bauzeil ; 09261 Saint-Girons ; 09262 Saint-Jean-d'Aigues-Vives ; 09264 Saint-Jean-de-Verges ; 09266 Saint-Julien-de-Gras-Capou ; 09272 Saint-Paul-de-Jarrat ; 09282 Saverdun ; 09289 Lorp-Sentaraille ; 09292 Sentenac-de-Sérou ; 09296 Sinsat ; 09303 Surba ; 09304 Suzan ; 09305 Tabre ; 09306 Tarascon-sur-Ariège ; 09314 Tourtrol ; 09324 Varilhes ; 09332 Verniolle ; 09334 Vicdessos ; 09336 Villeneuve-d'Olmes.
FR622	Aveyron
	12002 Aguessac ; 12004 Almont-les-Junies ; 12012 Asprières ; 12013 Aubin ; 12016 Auzits ; 12026 Bertholène ; 12028 Boisse-Penhot ; 12030 Bouillac ; 12033 Bozouls ; 12040 Buzèins ; 12043 Calmont ; 12052 Capdenac-Gare ; 12056 Baraqueville ; 12062 Castelnaud-Pégayrols ; 12063 La Cavalerie ; 12083 Cransac ; 12084 Creissels ; 12089 Decazeville ; 12090 Druelle ; 12096 Espalion ; 12100 Firmi ; 12107 Gaillac-d'Aveyron ; 12120 Laissac ; 12123 Lapanouse ; 12130 Livinhac-le-Haut ; 12131 La Loubière ; 12133 Luc-la-Primaube ; 12136 Maleville ; 12137 Manhac ; 12138 Marcillac-Vallon ; 12145 Millau ; 12148 Montbazens ; 12157 Montrozier ; 12167 Najac ; 12169 Naucelle ; 12174 Olemps ; 12176 Onet-le-Château ; 12177 Palmas ; 12194 Quins ; 12203 Roquefort-sur-Soulzon ; 12205 La Rouquette ; 12208 Saint-Affrique ; 12215 Saint-Christophe-Vallon ; 12225 Saint-Georges-de-Luzençon ; 12238 Saint-Léons ; 12241 Sainte-Radegonde ; 12242 Saint-Rémy ; 12243 Saint-Rome-de-Cernon ; 12246 Saint-Santin ; 12254 Salles-la-Source ; 12257 Causse-et-Diège ; 12263 Savignac ; 12270 Sévérac-le-Château ; 12276 Tauriac-de-Naucelle ; 12289 Valzergues ; 12291 Verrières ; 12300 Villefranche-de-Rouergue ; 12301 Villeneuve ; 12305 Viviez.
FR623	Haute-Garonne
	31021 Aspret-Sarrat ; 31031 Ausson ; 31034 Auzas ; 31076 Bordes-de-Rivière ; 31084 Bousens ; 31124 Castillon-de-Saint-Martory ; 31147 Clarac ; 31158 Cuguron ; 31191 Fougaron ; 31195 Franccazal ; 31198 Le Fréchet ; 31236 Herran ; 31241 Izaut-de-l'Hôtel ; 31247 Labarthe-Rivière ; 31300 Lieoux ; 31342 Milhas ; 31390 Montréjeau ; 31408 Payssous ; 31430 Ponlat-Taillebourg ; 31440 Propriary ; 31449 Régades ; 31483 Saint-Gaudens ; 31544 Sengouagnet ; 31562 Urau ; 31565 Valentine ; 31585 Villeneuve-de-Rivière.
FR624	Gers
	32001 Aignan ; 32003 Antras ; 32004 Arblade-le-Bas ; 32012 Aubiet ; 32013 Auch ; 32027 Barcelonne-du-Gers ; 32033 Bazian ; 32036 Beaumarchés ; 32054 Biran ; 32056 Blanquefort ; 32071 Caillavet ; 32089 Castillon-Massas ; 32094 Caupenne-d'Armagnac ; 32097 Cazaux-d'Anglès ; 32132 Fleurance ; 32134 Frégouville ; 32147 Gimont ; 32148 Giscaro ; 32160 L'Isle-Jourdain ; 32164 Juillac ; 32207 Le Boulou ; 32214 Loubédats ; 32217 Louslitges ; 32220 Luppé-Violles ; 32222 Magnan ; 32233 Marcjac ; 32234 Marestaing ; 32286 Montestruc-sur-Gers ; 32296 Nogaro ; 32298 Nougaroulet ; 32315 Peyrusse-Grande ; 32317 Peyrusse-Vieille ; 32319 Plaisance ; 32331 Preignan ; 32334 Pujaudran ; 32344 Riscle ; 32368 Sainte-Christie ; 32378 Saint-Germé ; 32384 Saint-Lary ; 32434 Sion ; 32439 Tarsac ; 32462 Vic-Fezensac.
FR625	Lot
	46002 Albiac ; 46003 Alvignac ; 46012 Aynac ; 46024 Belmont-Bretenoux ; 46029 Biars-sur-Cère ; 46030 Bio ; 46038 Bretenoux ; 46051 Cambes ; 46055 Capdenac ; 46070 Cieurac ; 46075 Corn ; 46083 Cressensac ; 46084 Creysse ; 46102 Figeac ; 46106 Floirac ; 46109 Fontanes ; 46118 Gignac ; 46128 Gramat ; 46148 Lalbenque ; 46170 Leyme ; 46172 Lhospitalet ; 46175 Lissac-et-Mouret ; 46176 Livernon ; 46185 Martel ; 46197 Le Montat ; 46208 Montvalent ;

	46228 Prudhomat ; 46251 Saint-Céré ; 46273 Saint-Laurent-les-Tours ; 46284 Saint-Michel-Loubéjou ; 46292 Saint-Simon ; 46306 Sonac ; 46309 Souillac ; 46317 Thégra ; 46318 Thémines ; 46329 Vaylats ; 46330 Vayrac ; 46337 Mayrac ; 46339 Saint-Jean-Lagineste.
FR626	Hautes-Pyrénées
	65002 Adé ; 65007 Andrest ; 65049 Auriébat ; 65057 Azereix ; 65059 Bagnères-de-Bigorre ; 65072 Bazet ; 65077 Beaucens ; 65100 Bordères-sur-l'Échez ; 65164 Escoubès-Pouts ; 65200 Germs-sur-l'Oussouet ; 65226 Ibos ; 65235 Juillan ; 65236 Julos ; 65247 Arrayou-Lahitte ; 65257 Lanne ; 65258 Lannemezan ; 65284 Louey ; 65304 Maubourguet ; 65328 Neuilh ; 65330 Nouilhan ; 65344 Ossun ; 65345 Ossun-èz-Angles ; 65355 Paréac ; 65362 Pierrefitte-Nestalas ; 65372 Pujò ; 65389 Saint-Laurent-de-Neste ; 65417 Séméac ; 65433 Soues ; 65435 Soulom ; 65440 Tarbes ; 65460 Vic-en-Bigorre ; 65482 Cantaous.
FR627	Tarn
	81005 Albine ; 81020 Aussac ; 81021 Aussillon ; 81033 Blaye-les-Mines ; 81042 Burlats ; 81048 Cagnac-les-Mines ; 81054 Cambounet-sur-le-Sor ; 81060 Carmaux ; 81065 Castres ; 81070 Coufouleux ; 81090 Fénols ; 81093 Florentin ; 81099 Gaillac ; 81101 Le Garric ; 81105 Graulhet ; 81117 Labessière-Candeil ; 81118 Laboulbène ; 81120 Labruguière ; 81128 Lacrouzette ; 81138 Lasgrais ; 81149 Loupiac ; 81156 Marssac-sur-Tarn ; 81163 Mazamet ; 81171 Montans ; 81174 Montdragon ; 81181 Montpinier ; 81195 Navès ; 81201 Pampelonne ; 81207 Peyregoux ; 81208 Peyrole ; 81238 Saint-Amans-Soult ; 81244 Saint-Benoît-de-Carmaux ; 81249 Sainte-Gemme ; 81250 Saint-Genest-de-Contest ; 81252 Saint-Germier ; 81269 Saint-Salvy-de-la-Balme ; 81271 Saint-Sulpice ; 81273 Saix ; 81289 Soual ; 81297 Tersac ; 81311 Vènerès ; 81326 Sainte-Croix.
FR628	Tarn-et-Garonne
	82029 Castanet ; 82033 Castelsarrasin ; 82038 Caylus ; 82069 Ginals ; 82073 Goudourville ; 82088 Laguëpie ; 82094 Lauzerte ; 82112 Moissac ; 82116 Montagudet ; 82117 Montaignu-de-Quercy ; 82122 Montbarla ; 82127 Montesquieu ; 82133 Mouillac ; 82141 Pommévic ; 82170 Saint-Paul-d'Espis ; 82175 Saint-Vincent-Lespinnasse ; 82186 Valence.
FR63	Limousin
FR631	Corrèze
	19011 Arnac-Pompadour ; 19028 Bort-les-Orgues ; 19031 Brive-la-Gaillarde ; 19047 Charrier-Ferrière ; 19049 Châteaux ; 19072 Donzenac ; 19073 Egletons ; 19081 Eyrein ; 19085 Gimel-les-Cascades ; 19121 Lubersac ; 19146 Navés ; 19162 Perpezac-le-Noir ; 19176 Rosiers-d'Egletons ; 19178 Sadroc ; 19180 Saint-Angel ; 19188 Saint-Bonnet-l'Enfantier ; 19199 Saint-Etienne-aux-Clos ; 19204 Saint-Fréjoux ; 19207 Saint-Germain-les-Vergnes ; 19216 Saint-Julien-le-Vendômois ; 19218 Saint-Julien-près-Bort ; 19227 Saint-Mexant ; 19232 Saint-Pardoux-le-Neuf ; 19236 Saint-Priest-de-Gimel ; 19238 Saint-Rémy ; 19246 Saint-Viance ; 19266 Thalamy ; 19270 Troche ; 19272 Tulle ; 19274 Ussac ; 19275 Ussel ; 19276 Uzerche ; 19285 Vigeois .
FR632	Creuse
	23002 Ajain ; 23008 Aubusson ; 23012 Auriat ; 23021 Bénévent-l'Abbaye ; 23030 Bourgañeuf ; 23031 Boussac ; 23032 Boussac-Bourg ; 23063 Clairavaux ; 23067 La Courtine ; 23071 Croze ; 23079 Felletin ; 23093 Gouzon ; 23095 Le Grand-Bourg ; 23096 Guéret ; 23100 Jarnages ; 23102 Ladapeyre ; 23111 Lizières ; 23126 Masbaraud-Mérignat ; 23144 La Nouaille ; 23149 Parsac ; 23165 Royère-de-Vassivière ; 23176 La Souterraine ; 23177 Saint-Agnant-de-Versillat ; 23193 Sainte-Feyre ; 23195 Saint-Fiel ; 23205 Saint-Junien-la-Bregère ; 23212 Saint-Marc-à-Loubaud ; 23216 Saint-Martin-Château ; 23219 Saint-Maurice-la-Souterraine ; 23237 Saint-Priest-Palus ; 23238 Saint-Quentin-la-Chabanne ; 23240 Saint-Silvain-Bas-le-Roc ; 23245 Saint-Sulpice-le-Guérétois ; 23247 Saint-Vaury ; 23254 Toulx-Sainte-Croix ; 23255 Trois-Fonds.
FR633	Haute-Vienne
	87001 Aixe-sur-Vienne ; 87009 Beaumont-du-Lac ; 87011 Bellac ; 87012 Berneuil ; 87014 Bessines-sur-Gartempe ; 87017 Blanzac ; 87023 Le Buis ; 87033 Chamboret ; 87040 Châteauneuf-la-Forêt ; 87045 Cieux ; 87050 Couzeix ; 87059 Le Dorat ; 87064 Eymoutiers ; 87065 Feytiat ; 87068 Fromental ; 87078 Javerdat ; 87085 Limoges (P : cantons de Limoges-Landouge ; Limoges-Le Palais ; Limoges-Condât ; Limoges-Vigenal ; Limoges-Couzeix ; Limoges-Isle) ; 87096 La Meyze ; 87099 Moissannes ; 87103 Nantiat ; 87106 Nexon ; 87113 Le Palais-sur-Vienne ; 87126 Rochecouart ; 87129 Royères ; 87131 Saillat-sur-Vienne ; 87132 Saint-Amand-le-Petit ; 87134 Sainte-Anne-Saint-Priest ; 87135 Saint-Auvent ; 87140 Saint-Brice-sur-Vienne ; 87154 Saint-Junien ; 87156 Saint-Just-le-Martel ; 87161 Saint-Léonard-de-Noblat ; 87172 Saint-Ouen-sur-Gartempe ; 87173 Saint-Pardoux ; 87184 Saint-Symphorien-sur-Couze ; 87185 Saint-Victurnien ; 87187 Saint-Yrieix-la-Perche ; 87201 Verneuil-sur-Vienne.
FR71	Rhône-Alpes
FR712	Ardèche
	07005 Alba-la-Romaine ; 07010 Annonay ; 07020 Aubignas ; 07022 Baix ; 07064 Le Cheylard ; 07076 Cruas ; 07078 Davézieux ; 07089 Félines ; 07090 Flaviac ; 07108 Jaunac ; 07110 Joyeuse ; 07122 Lachapelle-sous-Aubenas ; 07132 Largentière ; 07134 Laurac-en-Vivaraïs ; 07138 Lavigliedieu ; 07157 Meysse ; 07159 Mirabel ; 07162 Montréal ; 07172 Peaugres ; 07174 Peyraud ; 07181 Le Pouzin ; 07191 Rochemaure ; 07199 Rosières ; 07247 Saint-Jean-le-Centenier ; 07255 Saint-Julien-en-Saint-Alban ; 07269 Saint-Martin-de-Valamas ; 07308 Sarras ; 07313 Serrières ; 07343 Vinezac ; 07348 Vogüé.
FR713	Drôme
	26002 Albon ; 26004 Alixan ; 26006 Alex ; 26009 Andancette ; 26010 Anneyron ; 26011 Aouste-sur-Sye ; 26034 La Baume-d'Hostun ; 26049 Bésayes ; 26057 Bourg-de-Péage ; 26066 Le Chaffal ; 26084 Châteauneuf-sur-Isère ; 26096 Clérieux ; 26098 Cobonne ; 26108 Crest ; 26125 Eurre ; 26129 Eymeux ; 26141 Gigors-et-Lozeron ;

	26144 Grane ; 26149 Hostun ; 26160 Laveyron ; 26163 Léoncel ; 26166 Loriol-sur-Drôme ; 26173 Marches ; 26177 Marsaz ; 26281 Romans-sur-Isère ; 26295 Saint-Barthélemy-de-Vals ; 26323 Saint-Paul-lès-Romans ; 26325 Saint-Rambert-d'Albon ; 26333 Saint-Vallier ; 26379 Granges-les-Beaumont ; 26382 Saint-Vincent-la-Commanderie.
FR715	Loire
	42005 Andrézieux-Bouthéon ; 42011 Balbigny ; 42022 Bonson ; 42038 Chalain-le-Comtal ; 42044 Le Chambon-Feugerolles ; 42065 Civens ; 42066 Cleppé ; 42088 Epercieux-Saint-Paul ; 42092 L'Etrat ; 42095 Firminy ; 42097 La Fouillouse ; 42099 Fraisses ; 42103 La Grand-Croix ; 42105 Grézieux-le-Fromental ; 42108 L'Hôpital-le-Grand ; 42110 L'Horme ; 42123 Lorette ; 42127 Mably ; 42151 Mornand-en-Forez ; 42156 Neulise ; 42161 Notre-Dame-de-Boisset ; 42166 Parigny ; 42170 Perreux ; 42174 Poncins ; 42183 La Ricamarie ; 42184 Riorges ; 42186 Rive-de-Gier ; 42187 Roanne ; 42189 Roche-la-Molière ; 42207 Saint-Chamond ; 42212 Saint-Cyr-de-Favières ; 42223 Saint-Genest-Lerpt ; 42237 Saint-Jean-Bonnefonds ; 42254 Saint-Marcel-de-Félines ; 42256 Saint-Marcellin-en-Forez ; 42294 Saint-Vincent-de-Boisset ; 42304 Sury-le-Comtal ; 42305 La Talaudière ; 42311 La Tour-en-Jarez ; 42316 Unieux ; 42325 Vendranges.
FR72	Auvergne
FR721	Allier
	03001 Abrest ; 03013 Avermes ; 03016 Barberier ; 03018 Bayet ; 03021 Bègues ; 03023 Bellerive-sur-Allier ; 03025 Bessay-sur-Allier ; 03031 Bizeneuille ; 03059 Chareil-Cintrat ; 03060 Charmeil ; 03062 Charroux ; 03082 Commeny ; 03091 Créchy ; 03093 Creuzier-le-Neuf ; 03094 Creuzier-le-Vieux ; 03101 Domérat ; 03102 Dompierre-sur-Besbre ; 03114 La Ferté-Hauterive ; 03115 Fleuriel ; 03118 Gannat ; 03126 Hauterive ; 03137 Langy ; 03138 Lapalisse ; 03159 Malicorne ; 03180 Montbeugny ; 03185 Montluçon ; 03186 Montmarault ; 03187 Montoldre ; 03195 Néris-les-Bains ; 03204 Paray-sous-Briailles ; 03205 Périgny ; 03215 Rongères ; 03220 Saint-Bonnet-de-Rochefort ; 03232 Saint-Félix ; 03235 Saint-Gerand-le-Puy ; 03236 Saint-Germain-des-Fossés ; 03237 Saint-Germain-de-Salles ; 03242 Saint-Loup ; 03243 Saint-Marcel-en-Murat ; 03253 Saint-Pourçain-sur-Besbre ; 03254 Saint-Pourçain-sur-Sioule ; 03256 Saint-Priest-en-Murat ; 03258 Saint-Rémy-en-Rollat ; 03262 Saint-Victor ; 03264 Saint-Yorre ; 03266 Sanssat ; 03269 Sauvagny ; 03270 Sazeret ; 03273 Seuillet ; 03283 Thiel-sur-Acolin ; 03286 Toulon-sur-Allier ; 03289 Treteau ; 03298 Varennes-sur-Allier ; 03305 Verneix ; 03315 Villefranche-d'Allier ; 03319 Voussac ; 03321 Yzeure.
FR722	Cantal
	15012 Arpajon-sur-Cère ; 15014 Aurillac ; 15048 Chazelles ; 15055 Coren ; 15097 Lastic ; 15158 Rageade ; 15187 Saint-Flour. 15259 Vieillespesse ; 15267 Ytrac.
FR723	Haute-Loire
	43009 Arlet ; 43011 Aubazat ; 43013 Vissac-Auteyrac ; 43032 Blavozy ; 43046 Chadrac ; 43055 Chaniat ; 43062 Chaspuzac ; 43072 La Chomette ; 43074 Cohade ; 43079 Couteuges ; 43087 Dunières ; 43089 Espaly-Saint-Marcel ; 43099 Frugerès-les-Mines ; 43102 Grzac ; 43110 Lamothe ; 43117 Lavaudieu ; 43120 Lempdes-sur-Allagnon ; 43124 Loudes ; 43132 Mazeyrat-d'Allier ; 43137 Monistrol-sur-Loire ; 43140 Le Monteil ; 43141 Montfaucon-en-Velay ; 43150 Le Pertuis ; 43152 Polignac ; 43169 Saint-Austremoine ; 43181 Saint-Etienne-Lardeyrol ; 43185 Sainte-Florine ; 43190 Saint-Germain-Laprade ; 43205 Saint-Just-Malmont ; 43213 Saint-Pal-de-Mons ; 43224 Sainte-Sigolène ; 43227 Saint-Victor-Malecourcs ; 43229 Saint-Vidal ; 43232 Salzuit ; 43239 Siaugues-Sainte-Marie ; 43254 Vazeilles-Limandre ; 43258 Vergongheon ; 43268 Yssingeaux.
FR724	Puy-de-Dôme
	63004 Les Ancizes-Comps ; 63019 Aulnat ; 63043 Blot-l'Église ; 63052 Le Breuil-sur-Couze ; 63054 Le Broc ; 63063 Cébazat ; 63066 Celles-sur-Durolle ; 63082 Champs ; 63089 Chappes ; 63107 Chavaroux ; 63113 Clermont-Ferrand (P : cantons de Clermont-Ferrand Est ; Clermont-Ferrand-Nord ; Clermont-Ferrand-Sud ; Montferrand) ; 63116 Combronde ; 63131 Culhat ; 63180 Joze ; 63194 Lempty ; 63195 Lezoux ; 63224 Ménérol ; 63231 La Monnerie-le-Montel ; 63235 Montcel ; 63242 Moriat ; 63265 Orléat ; 63267 Palladuc ; 63276 Peschadoires ; 63294 Queuille ; 63318 Saint-Angel ; 63322 Saint-Beauzire ; 63349 Saint-Georges-de-Mons ; 63352 Saint-Germain-Lembron ; 63358 Saint-Hilaire-la-Croix ; 63430 Thiers ; 63464 Vitrac.
FR81	Languedoc-Roussillon
FR811	Aude
	11008 Alet-les-Bains ; 11009 Alzonne ; 11014 Armissan ; 11027 Barbaira ; 11037 Berriac ; 11049 Bram ; 11063 Campagne-sur-Aude ; 11068 Capendu ; 11069 Carcassonne ; 11076 Castelnaudary ; 11084 Caux-et-Sauzens ; 11090 Céprie ; 11102 Couffoulens ; 11103 Couiza ; 11105 Couranel ; 11106 Coursan ; 11111 Cruscades ; 11122 Douzens ; 11126 Escales ; 11129 Espérasa ; 11153 La Force ; 11165 Ginoules ; 11170 Gruissan ; 11178 Labastide-d'Anjou ; 11192 Lasbordès ; 11193 Lasserre-de-Prouille ; 11203 Lézignan-Corbières ; 11206 Limoux ; 11209 Luc-sur-Aude ; 11217 Marcorignan ; 11240 Montazels ; 11241 Montbrun-des-Corbières ; 11255 Montredon-des-Corbières ; 11261 Moux ; 11262 Narbonne ; 11264 Névian ; 11266 Port-la-Nouvelle ; 11267 Ornaisons ; 11289 Pieusse ; 11293 Pomas ; 11304 Quillan ; 11313 Ricaud ; 11340 Sainte-Eulalie ; 11353 Saint-Marcel-sur-Aude ; 11355 Saint-Martin-de-Villeregeil ; 11356 Saint-Martin-Lalande ; 11369 Sallèles-d'Aude ; 11370 Salles-d'Aude ; 11397 Trèbes ; 11408 Verzeille ; 11422 Villedubert ; 11429 Villemoustaussou ; 11434 Villepinte ; 11437 Villesèquelande ; 11438 Villesiscle ; 11441 Vinassan.
FR812	Gard
	30007 Alès ; 30012 Aramon ; 30027 Bagard ; 30028 Bagnols-sur-Cèze ; 30032 Beaucaire ; 30034 Bellegarde ; 30036 Bernis ; 30042 Boisset-et-Gaujac ; 30047 Bouillargues ; 30058 La Cadière-et-Cambo ; 30060 Caissargues ; 30062 Calvisson ; 30081 Chusclan ; 30084 Codolet ; 30093 Conqueyrac ; 30100 Cruviers-Lascours ; 30101 Deaux ; 30106 Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac ; 30107 Estézargues ; 30116 Fournès ; 30125 Garons ; 30132 La Grand-Combe ; 30141 Laudun-l'Ardoise ; 30142 Laval-Pradel ; 30156 Marguerittes ; 30165 Méjannes-lès-Alès ; 30169 Mil-

	<p>haud ; 30171 Molières-sur-Cèze ; 30173 Mons ; 30188 Ners ; 30189 Nîmes (P : cantons 3, 4, 6 et La Vistrenque) ; 30191 Orsan ; 30209 Pujaut ; 30212 Remoulins ; 30216 Robiac-Rochessadoule ; 30217 Rochefort-du-Gard ; 30221 Roquemaure ; 30223 Rousson ; 30227 Saint-Ambroix ; 30243 Saint-Christol-lès-Alès ; 30253 Saint-Florent-sur-Auzonnet ; 30254 Saint-Geniès-de-Comolas ; 30258 Saint-Gilles ; 30259 Saint-Hilaire-de-Brethmas ; 30263 Saint-Hippolyte-du-Fort ; 30268 Saint-Jean-de-Valérisclé ; 30274 Saint-Julien-les-Rosiers ; 30278 Saint-Laurent-des-Arbres ; 30284 Saint-Martin-de-Valgalgues ; 30294 Saint-Privat-des-Vieux ; 30305 Salindres ; 30307 Les Salles-du-Gardon ; 30311 Sauve ; 30117 Fourques ; 30220 Roquedur ; 30325 Sumène ; 30328 Théziers ; 30330 Tornac ; 30331 Tresques ; 30333 Uchaud ; 30336 Vallabregues ; 30344 Vergèze ; 30347 Vestric-et-Candiac ; 30348 Vézénobres ; 30350 Le Vigan ; 30356 Rodilhan.</p>
FR813	Hérault
	<p>34022 Baillargues ; 34031 Bessan ; 34032 Béziers ; 34035 La Boissière ; 34036 Le Bosc ; 34037 Boujan-sur-Libron ; 34039 Bouzigues ; 34057 Castelnaud-le-Lez ; 34076 Ceyras ; 34073 Cers ; 34079 Clermont-l'Hérault ; 34081 Colombiers ; 34090 Le Crès ; 34101 Florensac ; 34108 Frontignan ; 34111 Ganges ; 34114 Gignac ; 34116 Grabels ; 34123 Juvignac ; 34124 Lacoste ; 34129 Lattes ; 34142 Lodève ; 34145 Lunel ; 34146 Lunel-Viel ; 34150 Marseillan ; 34155 Maureilhan ; 34157 Mèze ; 34161 Montady ; 34163 Montarnaud ; 34166 Montblanc ; 34172 Montpellier (P : cantons 4 et 9) ; 34198 Pérols ; 34213 Poussan ; 34239 Saint-André-de-Sangonis ; 34240 Saint-Aunès ; 34244 Saint-Brès ; 34254 Saint-Félix-de-Lodez ; 34270 Saint-Jean-de-Védas ; 34282 Saint-Paul-et-Valmalle ; 34289 Saint-Thibéry ; 34300 Servian ; 34301 Sète ; 34306 Soumont ; 34320 Vailhauquès ; 34321 Valergues ; 34327 Vendargues ; 34336 Villeneuve-lès-Béziers.</p>
FR814	Lozère
	<p>48002 Albaret-Sainte-Marie ; 48005 Antrenas ; 48008 Arzenc-de-Randon ; 48009 Aumont-Aubrac ; 48013 Badaroux ; 48016 Balsièges ; 48017 Banassac ; 48018 Barjac ; 48021 La Bastide-Puylaurent ; 48022 Bédouès ; 48025 Les Bessons ; 48030 Brenoux ; 48032 Le Buisson ; 48034 La Canourgue ; 48039 Chanac ; 48042 Chastel-Nouvel ; 48043 Châteauneuf-de-Randon ; 48045 Chaudeyrac ; 48047 La Chaze-de-Peyre ; 48049 Chirac ; 48050 Cocurès ; 48055 Cultures ; 48056 Esclanèdes ; 48061 Florac ; 48066 Fraissinet-de-Lozère ; 48075 Ispagnac ; 48080 Langogne ; 48086 Luc ; 48090 Le Malzieu-Ville ; 48092 Marvejols ; 48094 Le Masegros ; 48095 Mende ; 48099 Le Monastier-Pin-Moriès ; 48121 Prunières ; 48125 Le Recoux ; 48127 Rieutort-de-Randon ; 48128 Rimeize ; 48129 Rocles ; 48132 Saint-Alban-sur-Limagnole ; 48137 Saint-Bauzile ; 48138 Saint-Bonnet-de-Chirac ; 48140 Saint-Chély-d'Apcher ; 48142 Sainte-Colombe-de-Peyre ; 48150 Saint-Flour-de-Mercoire ; 48156 Saint-Germain-du-Teil ; 48181 Saint-Saturnin ; 48183 Saint-Sauveur-de-Peyre ; 48185 Les Salelles ; 48191 La Tieule.</p>
FR815	Pyrénées-Orientales
	<p>66002 Alénya ; 66003 Amélie-les-Bains-Palalda ; 66008 Argelès-sur-Mer ; 66015 Banyuls-dels-Aspres ; 66023 Bouleternère ; 66024 Le Boulou ; 66028 Cabestany ; 66037 Canet-en-Roussillon ; 66038 Canohès ; 66041 Cases-de-Pène ; 66049 Céret ; 66050 Clairac ; 66053 Collioure ; 66058 Corneilla-la-Rivière ; 66065 Elne ; 66069 Espira-de-l'Agly ; 66071 Estagel ; 66074 Eus ; 66088 Ille-sur-Têt ; 66094 Latour-Bas-Elne ; 66103 Marquixanes ; 66107 Maury ; 66108 Millas ; 66121 Néfiach ; 66136 Perpignan (P : cantons 1, 4, 5 et 8) ; 66138 Peyrestortes ; 66140 Pézilla-la-Rivière ; 66141 Pia ; 66145 Ponteilla ; 66148 Port-Vendres ; 66149 Prades ; 66160 Reynès ; 66164 Rivesaltes ; 66165 Rodès ; 66171 Saint-Cyprien ; 66172 Saint-Estève ; 66173 Saint-Féliu-d'Amont ; 66174 Saint-Féliu-d'Avall ; 66177 Saint-Jean-Lasseille ; 66178 Saint-Jean-Pla-de-Corts ; 66186 Saint-Nazaire ; 66187 Saint-Paul-de-Fenouillet ; 66189 Salelles ; 66190 Salses-le-Château ; 66195 Le Soler ; 66210 Thuir ; 66213 Toulouges ; 66214 Tresserre ; 66217 Trouillas ; 66226 Villemolaque ; 66230 Vinça.</p>
FR82	Provence-Alpes-Côte d'Azur
FR821	Alpes-de-Haute-Provence
	<p>04013 Aubignosc ; 04049 Château-Arnoux-Saint-Auban ; 04088 Forcalquier ; 04094 Gréoux-les-Bains ; 04116 Les Mées ; 04106 Lurs ; 04108 Malijai ; 04112 Manosque ; 04123 Mison ; 04143 Oraison ; 04145 Peipin ; 04149 Peyruis ; 04151 Pierrerue ; 04209 Sisteron ; 04230 Valensole.</p>
FR822	Hautes-Alpes
	<p>05037 Châteauneuf-Vieux ; 05061 Gap ; 05070 Laragne-Montéglin ; 05092 Neffes ; 05118 Ribiers ; 05170 Tallard.</p>
FR823	Alpes-Maritimes
	<p>06025 Le Broc ; 06033 Carros ; 06064 Gattières ; 06065 La Gaude ; 06088 Nice (P : cantons 9 et 14).</p>
FR824	Bouches-du-Rhône
	<p>13004 Arles ; 13039 Fos-sur-Mer ; 13078 Port-Saint-Louis-du-Rhône ; 13026 Châteauneuf-les-Martigues ; 13054 Mari-gnane ; 13056 Martigues ; 13071 Les Pennes-Mirabeau ; 13077 Port-de-Bouc ; 13097 Saint-Martin-de-Crau ; 13099 Saint-Paul-lès-Durance ; 13102 Saint-Victoret.</p>
FR825	Var
	<p>83006 Artigues ; 83053 Evenos ; 83126 La Seyne-sur-Mer ; 83076 Mazaugues ; 83089 Ollières ; 83090 Ollioules ; 83104 Rians ; 83116 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume ; 83127 Signes ; 83140 Tourves ; 83150 Vinon-sur-Verdon.</p>
FR826	Vaucluse
	<p>84001 Althen-des-Paluds ; 84037 Châteauneuf-du-Pape ; 84039 Courthézon ; 84043 Entraigues-sur-la-Sorgue ; 84080 Monteux ; 84087 Orange ; 84129 Sorgues.</p>
FR83	Corse

Toutes les communes de la région

ANNEXE 2

ZONES D'AIDE À FINALITÉ RÉGIONALE PERMANENTES (2014-2020) CORRESPONDANT AUX RÉGIONS ÉLIGIBLES, SELON LES CRITÈRES RETENUS DANS LES LIGNES DIRECTRICES ADOPTÉES PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE, AU BÉNÉFICE DU A DU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 107 DU TRAITÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE

A. – Zones d'aide à finalité régionale (2014-2020) à taux majorés

a) Zones à 70 % :

Mayotte (toutes les communes de la région)

b) Zones à 55 % :

Guyane (toutes les communes de la région).

B. – Zones d'aide à finalité régionale (2014-2020) à 45 %

Guadeloupe (toutes les communes de la région), Martinique (toutes les communes de la région), Saint-Martin (en totalité), La Réunion (toutes les communes de la région).

ANNEXE 3

TABLEAU DES TAUX PLAFONDS DE CUMUL D'AIDES À FINALITÉ RÉGIONALE

1. Tableau des taux plafonds de cumul d'aides à finalité régionale pour les investissements éligibles des entreprises de moins de 50 millions d'euros :

TYPES DE ZONE	COLLECTIVITÉS	TAUX D'AIDE (**)		
		Grandes entreprises (*)	Moyennes entreprises (*)	Petites entreprises (*)
Zones « a »	Mayotte	70	80	90
	Guyane	55	65	75
	Martinique Guadeloupe Saint-Martin La Réunion	45	55	65
Zones « c »		10	20	30

(*) Les catégories d'entreprises sont définies à l'article 2 et à l'annexe 1 du règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014.

(**) Taux exprimés en pourcentage « ESB » de l'investissement (équivalent-subvention brut de l'aide, qui correspond à la valeur actualisée de l'aide exprimée en pourcentage de la valeur actualisée des coûts d'investissement admissibles).

2. Taux plafonds d'aide à finalité régionale pour les investissements éligibles des entreprises de plus de 50 millions d'euros :

Lorsque les investissements éligibles sont supérieurs à 50 millions d'euros, les taux plafonds d'aide à finalité régionale sont pondérés selon les règles fixées au point 20 de l'article 2 du règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, en fonction des différentes tranches d'investissement du projet.

Les coefficients de pondération par tranche sont les suivants :

- jusqu'à 50 millions d'euros : 1 ;
- tranche comprise entre 50 et 100 millions d'euros : 0,5 ;
- tranche supérieure à 100 millions d'euros : 0.

Les petites et moyennes entreprises ne peuvent bénéficier des intensités maximales d'aides majorées lorsque l'aide porte sur un projet d'investissement dont les coûts éligibles sont supérieurs à 50 millions d'euros. Elles se voient, dans ces cas, appliquer les mêmes intensités d'aides que celles appliquées aux grandes entreprises dans la zone considérée.

ANNEXE 4

TABLEAU DES SEUILS DE NOTIFICATION DES AIDES À FINALITÉ RÉGIONALE
EN FONCTION DES INTENSITÉS D'AIDE DES ZONES

INTENSITÉ D'AIDE aux grandes entreprises selon les zones	SEUIL DE NOTIFICATION (montant à partir duquel l'aide est soumise à une obligation de notification)
10 %	7 500 000 EUR
45 %	33 750 000 EUR
55 %	41 250 000 EUR
70 %	52 500 000 EUR